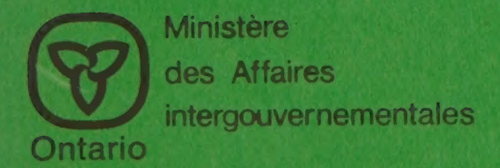
ETUDE DE LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT LOCAL DE HEARST A SMOOTH ROCK FALLS

RAPPORT FINAL
MAI 1979



ETUDE DE LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT LOCAL DE HEARST A SMOOTH ROCK FALLS

RAPPORT FINAL
MAY 1979

Préparé par:
Frank Nicholson
Direction de l'organisation des gouvernements locaux
Ministère des Affaires Intergouvernementales

An English version of this report is available

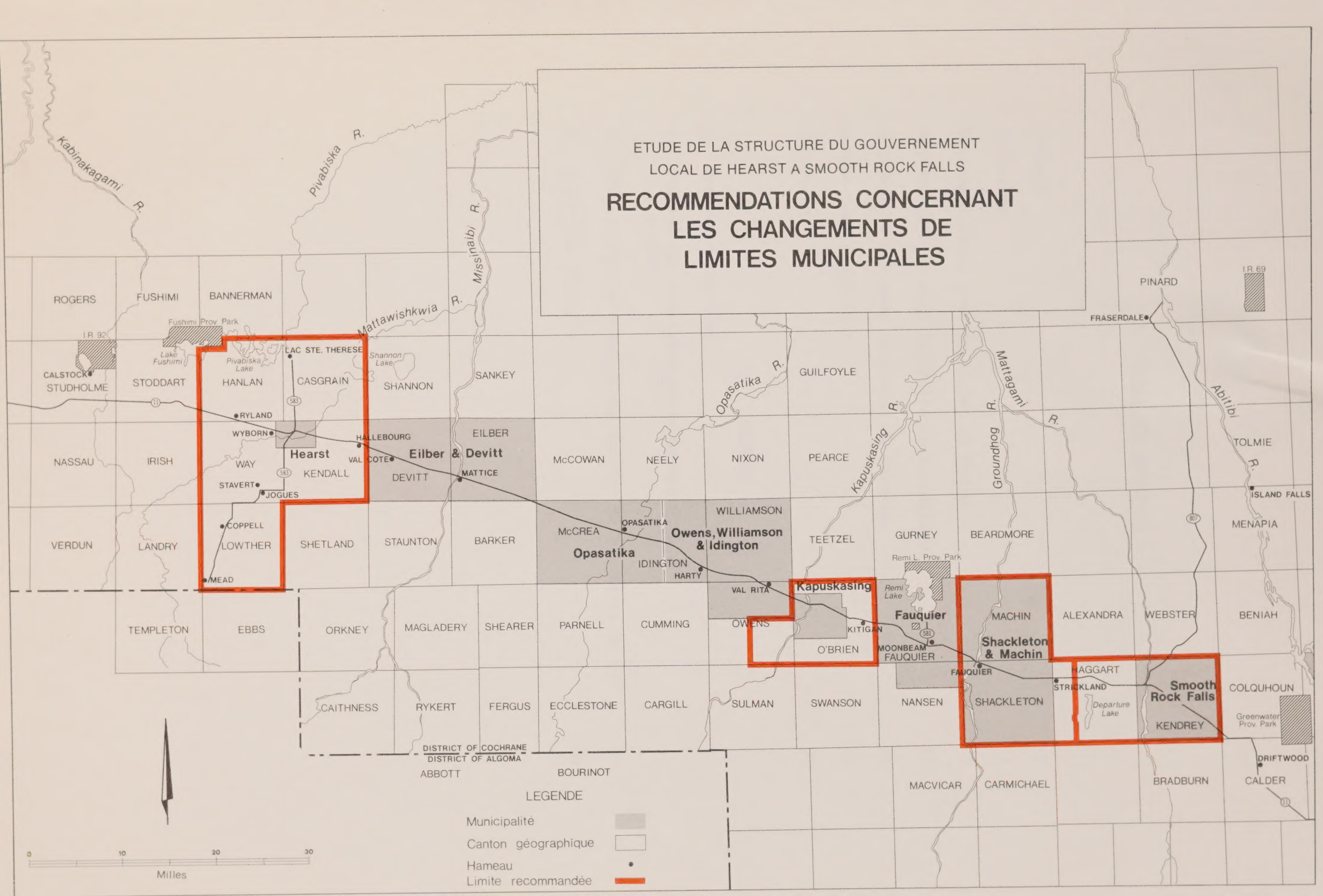

ETUDE DE LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT
LOCAL DE HEARST A SMOOTH ROCK FALLS
RECOMMENDATIONS CONCERNANT
LES CHANGEMENTS DE
LIMITES MUNICIPALES
Hearst
Eilber & Devitt
Opasatika
Owens, Williamson & Idington
Kapuskasing
Fauquier
Shackleton & Machin
Smooth Rock Falls
ROGERS
FUSHIMI
BANNERMAN
STUDHOLME
STODDART
HANLAN
CASGRAIN
SHANNON
SANKEY
NASSAU
IRISH
WAY
KENDALL
DEVITT
EILBER
McCOWAN
NEELY
NIXON
PEARCE
GUILFOYLE
VERDUN
LANDRY
LOWTHER
SHETLAND
STAUNTON
BARKER
McCREA
IDINGTON
WILLIAMSON
TEETZEL
GURNEY
BEARDMORE
MENAPIA
TOLMIE
PINARD
TEMPLETON
EBBS
ORKNEY
MAGLADERY
SHEARER
PARNELL
CUMMING
OWENS
O'BRIEN
FAUQUIER
MACHIN
ALEXANDRA
WEBSTER
BENIAH
HAGGART
COLQUHOUN
KENDREY
CAITHNESS
RYKERT
FERGUS
ECCLESTONE
CARGILL
SULMAN
SWANSON
NANSEN
SHACKLETON
ABBOTT
BOURINOT
MACVICAR
CARMICHAEL
BRADBURN
CALDER
CALSTOCK
RYLAND
WYBORN
STAVERT
JOGUES
COPPELL
MEAD
LAC STE. THERESE
HALLEBOURG
VAL COTE
MATTICE
OPASATIKA
HARTY
VAL RITA
KITIGAN
MOONBEAM
STRICKLAND
FRASERDALE
ISLAND FALLS
DRIFTWOOD
I.R. 92
I.R. 69
Fushimi Prov. Park
Lake Fushimi
Pivabiska Lake
Shannon Lake
Remi L. Prov. Park
Remi Lake
Departure Lake
Greenwater Prov. Park
Kabinakagami R.
Pivabiska R.
Mattawishkwia R.
Missinaibi R.
Opasatika R.
Kapuskasing R.
Groundhog R.
Mattagami R.
Abitibi R.
DISTRICT OF COCHRANE
DISTRICT OF ALGOMA
LEGENDE
Municipalité
Canton géographique
Hameau
Limite recommandée
0
10
20
30
Milles

TABLE DES MATIERES

Annexes

PREFACE

La publication de ce rapport marque la fin d'une étude de deux ans sur les institutions locales de gouvernement dans la région allant de Hearst à Smooth Rock Falls le long de la Route 11. L'étude a été entreprise par le ministère du Trésor, de l'Economie et des Affaires intergouvernementales (prédécesseur du ministère actuel des Affaires intergouvernementales en 1977) en réponse à des demandes d'études d'annexion provenant du niveau local.

Un rapport intérimaire a été publié en mars 1978. Ce rapport présentait, pour fins de discussion, un certain nombre d'options d'altérations aux limites municipales. Toutes les parties intéressées furent invitées à soumettre des mémoires. Alors que certaines options, comme par exemple la fusion de Val Rita et de Kapuskasing, n'ont reçu aucun soutien du public, d'autres, par contre, comme l'expansion de la ville de Hearst, ont reçu un certain appui. Les conseils et les résidents ont cependant déclaré qu'ils voulaient en savoir un maximum sur les conséquences fiscales avant de prendre leur décision.

L'analyse financière qui se trouve en annexe A de ce rapport vise à fournir les renseignements demandés. L'analyse n'essaie pas de prédire ce que les notes d'impôt réelles seront à l'avenir. Celles-ci seront déterminées par les priorités que les conseils et organismes locaux établiront. L'objectif de l'analyse se limite à identifier les conséquences fiscales nettes des effets "incontrôlables" des changements aux frontières. Ils comprennent les transferts d'évaluation, les augmentations de dépenses inévitables et les changements à l'admissibilité aux subventions.

Les résultats de l'analyse suggèrent que les recommandations de ce rapport pourraient être mises en oeuvre sans causer d'augmentations de taxes importantes pour les propriétés résidentielles des régions de Hearst et Kapuskasing. En fait, l'analyse semble indiquer que des baisses seraient la règle dans ces deux régions. D'un autre côté, il y aurait sans aucun doute des augmentations importantes pour les propriétés situées dans le canton de Haggart. L'augmentation serait particulièrement importante pour ceux qui contribuent aux écoles publiques, puisqu'ils ne paient aucune taxe scolaire à l'heure actuelle. Des ajustements transitoires au taux d'imposition et une aide financière temporaire de la province sont recommandés en vue d'une introduction graduelle des augmentations dans Haggart.

Le rapport final de l'étude de la structure du gouvernement local dans la région de Hearst à Smooth Rock Falls est un document de travail et non pas une

déclaration de politique gouvernementale. Toute action visant à mettre en oeuvre les recommandations du rapport sur les frontières municipales ou d'autres aspects proviendrait des décisions prises par le gouvernement de l'Ontario en consultation avec les autorités locales dans la région de Hearst à Smooth Rock Falls. Les commentaires sur le rapport doivent être adressés à l'Honorable Thomas L. Wells, Ministre des Affaires intergouvernementales, Queen's Park, Toronto.

Des exemplaires du rapport sont mis à la disposition du public dans les hôtels de ville et les bibliothèques publiques de la région d'étude. On peut également en obtenir auprès du groupe des Communications, ministère des Affaires intergouvernementales, Edifice Frost Sud, Toronto, Ontario M7A 1Y7.

L'auteur désire exprimer sa reconnaissance aux nombreux fonctionnaires locaux et provinciaux qui lui ont offert leur aide au cours de cette étude.

HISTORIQUE

Frontières municipales

La carte municipale du nord du district de Cochrane a subi de nombreux changements dans les années 1960 et au début des années 1970. Des annexions majeures prirent place dans la ville de Kapuskasing, la ville de Hearst et le canton de Fauquier. Le canton de Kendrey fut intégré à la ville de Smooth Rock Falls. Les hameaux de Val Rita et Harty furent constitués en municipalités sous le nom de canton d'Owens, Williamson et Idington; les hameaux de Val Coté et Mattice constituèrent les cantons unis d'Eilber et Devitt; et le hameau de Opasatika fut constitué en district de développement.

Changements subséquents

Ces activités multiples n'empêchèrent pas cependant la prise en considération de changements supplémentaires. En 1975, le canton de Shackleton et Machin présenta à la Commission municipale de l'Ontario une demande d'annexion du canton inorganisé (non municipalisé) de Haggart; une contre-demande fut présentée par la ville de Smooth Rock Falls quelques temps après. En 1976, les résidents de la communauté de Jogues au sud-ouest de Hearst se renseignèrent sur les possibilités de constitution de leur communauté en un district de développement.

En 1976 également, le ministère du Logement a reçu une demande des cantons d'Eilber et Devitt et d'Owens, Williamson et Idington visant à leur retrait des régions d'aménagement de Hearst et de Kapuskasing, respectivement, et à leur inclusion, avec le district de développement d'Opasatika et douze cantons géographiques, dans une zone d'aménagement appelée la "zone d'aménagement rural de Missinaibi". En 1977, le Conseil de la ville de Hearst adopta une résolution demandant au gouvernement de l'Ontario d'entreprendre une étude "pour déterminer s'il était conseillé d'annexer les communautés de Hallebourg, Ryland et Wyborn".

Lancement de l'étude

Avec le soutien des deux municipalités concernées, le Trésorier de l'Ontario et Ministre des Affaires intergouvernementales de l'époque, l'Honorable W. Darcy McKeough, repoussa l'audience de la C.M.O. sur la demande d'annexion de Haggart jusqu'à ce qu'une étude des problèmes plus généraux soit complétée par le ministère. Par la suite, sur réception de la résolution de Hearst, cette étude fut intégrée à une étude globale des institutions de gouvernement local pour la région entière s'étendant de Hearst à Smooth Rock Falls. "L'objet de l'étude," devait déclarer le ministre, "sera de rechercher les améliorations aux frontières municipales et à l'organisation qui pourraient permettre aux autorités locales de mieux répondre aux

besoins futurs des résidents en matière d'infrastructure, d'aménagement et de politique municipale."

La responsabilité de l'étude fut attribuée à Messieurs Frank Nicholson et David K. Martin de la direction de l'Organisation des gouvernements locaux du ministère.

Rapport intérimaire

A la suite d'une série de réunions avec les conseils et résidents locaux, l'équipe de travail publia un rapport intérimaire de 150 pages en mars 1978. Les vingt premières pages du rapport identifiaient les problèmes se posant à la région d'étude et proposaient des solutions possibles, en en discutant les aspects favorables et défavorables pour chacune d'elles. Le reste du rapport consistait en une "annexe technique" donnant des données détaillées sur les tendances démographiques, les perspectives de développement et les services et structures du gouvernement local dans la région.

Une série de réunions locales fut conduite pendant l'été et l'automne de 1978 pour discuter du rapport intérimaire. La plupart des municipalités et deux des groupes de résidents de la région d'étude répondirent à ce moment là à la demande de mémoires que contenait le rapport. Divers ministères provinciaux fournirent également des commentaires. Le bureau du district 16 du ministère des Transports et des Communications prépara une analyse des implications pour les transports des diverses options de frontières présentées dans le rapport.

Analyse financière

L'analyse des implications financières des changements possibles aux frontières fut préparée avec l'aide du bureau de North Bay du ministère des Affaires intergouvernementales au début de 1979. En même temps, un rapport sur des infrastructures d'eau et d'égout pour Wyborn fut préparé par le ministère de l'Environnement pour le compte de l'étude du gouvernement local, à la suite de discussions avec la ville de Hearst.

RECOMMANDATIONS POUR LA REGION DE HEARST

RECOMMANDATION 1: QUE LA VILLE DE HEARST SOIT AGRANDIE POUR INCLURE LES CANTONS GEOGRAPHIQUES DE LOWTHER, WAY, HANLAN, CASGRAIN ET KENDAL.

RECOMMANDATION 2: QUE L'ON ENVISAGE DE CONTINUER A CONFIER AU MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS LA RESPONSABILITE DES ROUTES DANS LES ZONES ANNEXEES DES COMMISSIONS LOCALES DE LA VOIRIE SUR UNE BASE TRANSITOIRE AU MOYEN D'UN CONTRAT AVEC LA VILLE DE HEARST.

RECOMMANDATION 3: QUE POUR LES BESOINS DE LA PREMIERE ELECTION APRES LA MISE EN PLACE DES CHANGEMENTS DE FRONTIERES RECOMMANDES, LE CONSEIL DE LA VILLE SOIT CONSTITUE DE SIX CONSEILLERS ELUS PAR UN DISTRICT COMPRENANT LA VILLE ACTUELLE PLUS WYBORN, UN CONSEILLER ELU PAR UN DISTRICT COMPRENANT LES CANTONS A L'HEURE ACTUELLE INORGANISES DE LOWTHER ET WAY (SANS WYBORN), UN CONSEILLER ELU PAR UN DISTRICT COMPRENANT LES CANTONS A L'HEURE ACTUELLE INORGANISES DE HANLAN, CASGRAIN ET KENDALL ET UN MAIRE ELU PAR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, POUR UN TOTAL DE NEUF MEMBRES; LE CONSEIL REVIENDRAIT A UN SYSTEME D'ELECTION PAR LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE POUR LES ELECTIONS SUBSEQUENTES,SAUF SI UNE DEMANDE ETAIT PRESENTEE A LA COMMISSION MUNICIPALE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME D'ELECTION PAR DISTRICT.

Introduction

La conclusion principale du rapport intérimaire a été que le système actuel du gouvernement local dans la région de Hearst à Smooth Rock Falls fonctionnait de manière assez efficace dans l'ensemble. "Il n'est absolument pas question de crise. Rien dans les réunions publiques, dans les discussions informelles avec la population locale ou dans les recherches détaillées ne suggère une insatisfaction fondamentale avec le statu quo."

Les problèmes

Certains problèmes ont été cependant perçus dans les parties inorganisées de la région d'aménagement de Hearst. La zone d'aménagement avait été établie en 1969 pour la ville de Hearst, le canton d'Eilber et Devitt et les cantons inorganisés de Lowther, Way, Nanlan, Casgrain et Kendall. La population des cantons inorganisés s'élevait à 1 833 personnes en 1976.

Les eaux usées provenant de la cinquantaine de résidences situées immédiatement à l'ouest de la ville dans le canton de Way polluaient la rivière Mattawishkia (la source d'eau principale de la ville) et le Conseil de la ville n'était pas certain de savoir s'il fallait prévoir l'expansion du champ d'épandage de Hearst avec une capacité suffisante pour desservir la région. Les propriétaires de résidences

dans les communautés de Wyborn et Jogues (canton de Way) et d'Hallebourg (canton de Kendall) ne pouvaient pas recevoir de protection anti-incendie. Le bureau du ministère des Richesses Naturelles à Hearst faisait de son mieux lorsqu'un incendie se déclenchait dans les résidences en dehors de la ville, mais le ministère n'avait ni le mandat ni l'équipement pour combattre des incendies résidentiels.

Des contrôles d'aménagement efficaces manquaient. Une ordonnance provinciale au terme de l'article 17 du Public Lands Act (Loi sur les terres publiques) n'avait pas été appliquée. Pas moins de 125 maisons mobiles et de 25 résidences permanentes non autorisées avaient été établies dans les cantons géographiques entre 1972 et 1977.

Le rapport intérimaire soulignait les dangers d'un développement incontrôlé sur les territoires inorganisés. Les résidences dans les communautés telles que Wyborn et Mattice avaient été construites sur des parcelles trop petites pour accommoder des systèmes individuels d'évacuation des eaux usées. La contamination conséquente de l'eau potable ne pouvait être rectifiée qu'à grands frais pour les résidents et le gouvernement provincial.

Situation actuelle

Les problèmes autour de Hearst demeurent en dépit de quelques développements récents. Un champ d'épandage privé a été installé dans le camp de roulottes situé sur le côté nord de la Route 11 juste à l'extérieur des limites de la ville. Cependant, le système n'a pas répondu à toutes les exigences du ministère de l'Environnement et la pollution provenant de Wyborn continue sans réserve.

Les résidents de Wyborn ont maintenant un accord de protection anti-incendie avec Hearst. Cependant, la continuation de cet arrangement dépendra des priorités des futurs conseils de la ville et de la capacité des résidents à recueillir $1,800 par an sous forme de contribution bénévole. Un résident privé a récemment installé une pompe à incendie d'occasion sur sa ferme à Hallebourg et les résidents de Jogues et Coppell ont discuté la possibilité de recevoir un "ensemble anti-incendie" (une pompe portative, des vêtements protecteurs, des haches et des pieux à glace) du ministère des Affaires du Nord au titre du Isolated Commmunities Assitance Fund (Fonds d'aide aux communautés isolées). Malheureusement, une protection significative pour ces communautés ne peut pas être envisagée sans le soutien de la ville de Hearst.

Aménagement

L'ordonnance de zonage très impérative émise au terme de l'article 17 du Public Lands Act a été remplacée par un instrument plus nuancé, émis au titre de l'article 32 du

Planning Act (Loi de l'aménagement du territoire) et l'administration de l'ordonnance a été déléguée par le ministre du Logement à la Commission d'aménagement de la région de Hearst. Cependant, les résidents des territoires inorganisés ne disposent toujours pas d'une voix démocratique sur cet organisme dont ils dépendent en fait pour les questions d'aménagement. Les membres de la commission provenant des territoires inorganisés ont été nommés par le Conseil de la ville sous réserve de l'approbation du ministère du Logement.

On ne sait pas encore si l'application de l'ordonnance au terme du Planning Act se révèlera efficace à long terme. Beaucoup de gens qui ont construit illégalement, exercent maintenant des pressions sur la Commission d'aménagement pour obtenir des séparations. Un éditorial récent du Northern Times de Kapuskasing signalait les parallèles qui existent entre cette situation et la confusion sur les titres de propriété qui conduisit à l'annexion de Brunetville par Kapuskasing en 1964.

Solutions possibles

Le rapport intérimaire suggérait que les problèmes autour de Hearst pouvaient être résolus en élargissant les frontières de la ville pour y ajouter tout ou partie de la zone d'aménagement de Hearst. Les options de frontières spécifiques étaient Wyborn seulement (option H-2), Wyborn, Ryland et Hallebourg (option H-3), toutes les parties inorganisées (option H-5) et toutes les parties inorganisées plus le cantons d'Eilber et Devitt (option H-6). L'idée de constituer Jogues et Coppell (c.à-d. la partie sud de Way et l'ensemble de Lowther) comme une municipalité séparée (option H-4) fut rejetée en raison de la faible assiette financière qu'aurait une telle municipalité.

Réponses du public

Le rapport intérimaire a reçu du public une réponse mixte. Alors que la ville de Hearst n'a pris aucune position définitive sur les options proposées dans le rapport, le maire René Fontaine a déclaré que la ville "est en principe, favorable à l'élargissement des frontières municipales" en autant que les communautés impliquées "expriment une opinion favorable envers une telle action."

Le Conseil des cantons unis d'Eilber et Devitt a exprimé des objections très fermes à l'idée d'une fusion avec Hearst, en soutenant que les services municipaux sont déjà en place à Val Côté et Matice et qu'il existerait un danger de sous-représentation dans une municipalité plus grande. D'un autre côté, le mémoire du conseil déclare: "à long terme, après consultation de la population et au cas où les services municipaux à Mattice coûteraient trop cher, il serait encore

temps de ramener la question à l'étude."

De nombreux résidents et propriétaires des territoires inorganisés autour de Hearst ont exprimé une forte opposition à l'annexion, lors d'une réunion publique tenue au Legion Hall de Hearst en juin 1978. Plus tard, en octobre, cependant, plusieurs résidents de Jogues (canton de Way) et de Coppell (canton de Lowther) ont exprimé un intérêt pour le principe d'une annexion à Hearst lors d'une réunion pour discuter des services anti-incendie avec des représentants de la ville de Hearst, un représentant du ministère des Affaires du Nord et le responsable de l'étude. Le secrétaire du Comité des citoyens de Jogues a écrit une lettre à cet effet au responsable de l'étude le 16 novembre 1978.

Bénéfices provenant de la fusion

La recommandation 1, l'expansion de Hearst pour inclure les cantons de Lowther, Way, Hanlan, Casgrain et Kendall (option H-5 du rapport intérimaire), mettrait les autorités en mesure de faire face aux problèmes des communautés inorganisées.

Hearst disposerait enfin de l'autorité nécessaire sur Wyborn pour pouvoir mettre fin à la pollution à cet endroit, que ce soit en reliant cette communauté aux systèmes d'eau et d'égouts de la ville ou par d'autres moyens moins dispendieux. Une protection anti-incendie permanente et viable pourrait immédiatement être offferte a Wyborn et Hallebourg en envoyant simplement une pompe à incendie de la nouvelle caserne de pompiers sur la rue Front. La protection de la partie du canton de Way située à plus de cinq milles de distance et du canton de Lowther pourrait être assurée par l'établissement d'une sous-caserne au voisinage de Jogues et Coppel (sous réserve de l'acceptation par les résidents de la constitution d'une brigade de pompiers volontaires).

Les résidents des cantons géographiques disposeraient d'une représentation démocratique sur la Commission d'aménagement de la région de Hearst. Ceci aiderait à assurer la légitimité de la fonction d'aménagement local. Des contrôles d'aménagement efficaces empêcheraient l'apparition d'autres dangers pour la santé comparables à celui de Wyborn.

Une communauté plus étendue

La nouvelle unité municipale conviendrait aux réalités économiques et sociales sous-jacentes de la région de Hearst. Les résidents des territoires inorganisés dépendent presque entièrement de la ville pour leurs emplois, leurs achats, les écoles et leurs loisirs. Ce dernier type de dépendance augmentera surement dès que le nouveau complexe sportif de la ville ouvrira à la fin de l'été.

Les liens vont également dans l'autre direction. Deux travailleurs sur trois à l'usine de bois de Newago Forest Products située à Mead, à vingt milles au sud, viennent de la ville. La plupart des châlets sur le lac Ste-Thérèse appartiennent à des résidents de Hearst.

La réalité la plus importante en faveur de l'expansion municipale est cependant la reconnaissance par tous les résidents d'une communauté plus étendue. Le problème de la domination par Hearst n'a presque jamais été soulevé comme objection à l'annexion dans les discussions avec les résidents des territoires inorganisés au cours des deux dernières années.

Capacités municipales

Hearst semble avoir la capacité de pouvoir prendre en charge la responsabilité de la plus grande région. La ville pourra s'appuyer sur son expérience lors des annexions de 1973 de St-Pie X et Louisbourg. La ville s'occupe déjà efficacement de la zone inorganisée pour les questions d'aménagement par l'intermédiaire de la Commission d'aménagement. Le nouveau réseau routier de la ville serait relativement important (140 milles), mais plus petit cependant que deux autres réseaux routiers municipaux dans le district de Cochrane (Iroquois Falls avec 175 milles et Black River-Matheson avec 340 milles). La seule faiblesse potentielle est peut-être le fait qu'au moment de la rédaction de ce rapport, la ville n'avait toujours pas trouvé de remplacent à son greffier-administrateur qui a démissionné en janvier 1979.

Conséquences financières

L'assiette fiscale de Hearst augmenterait d'un tiers à la suite du changement recommandé aux frontières. Les dépenses municipales augmenteraient bien sûr, mais pas autant grâce à la présence de $5,569,000 en évaluation commerciale dans la région annexée, constituée principalement des deux gazoducs de TransCanada PipeLines et de l'usine de Newago Forest Products à Mead.

L'analyse financière conduite pour l'étude (voir annexe A) indique que la ville de Hearst pourrait faire face à ses nouvelles responsabilités en réduisant les taxes moyennes des contribuables actuels de 19% (de $330 à $268 par ménage). Le Conseil de la ville disposerait de nouveaux revenus au-delà des nouveaux coûts s'il décidait de ne pas tirer totalement parti de la possibilité de réductions de taxes pour la ville actuelle. Plus de $400,000 par an de revenu supplémentaire pourraient être produits si la ville décidait de maintenir son taux d'imposition actuel.

Mise en question des hypothèses

Alors que l'analyse de l'annexe A pêche par excès de

prudence et sous-estime donc probablement le potentiel de réduction des taxes à Hearst, elle suppose que les services de type municipal continueraient à être fournis à leur niveau actuel sauf en ce qui concerne la construction et l'équipement d'une sous-caserne de pompiers au voisinage de Jogues et Coppell.

Les représentants de la ville de Hearst ont mis en question cette hypothèse sur deux plans. Premièrement, beaucoup de résidents de Wyborn s'attendent apparemment à recevoir des services municipaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées par canalisations après l'annexion. Il est possible que la ville reçoive des demandes d'amélioration des 115 milles de route dépendant des commissions locales de la voirie et dont la responsabilité sera transférée au ministère des Transports et des Communications.

Services pour Wyborn

Un examen attentif de la situation à Wyborn suggère que l'impact potentiel des espérances des résidents en matière de services est relativement petit dans le contexte de l'annexion recommandée. Selon le rapport spécial préparé par le ministère de l'Environnement (voir annexe B), le schéma d'infrastructure d'eau et d'égouts pour Wyborn le plus cher, mais pas nécessairement le meilleur, coûterait probablement environ $500,000. En supposant que le projet puisse recevoir des subventions de niveaux supérieurs de gouvernement, la part municipale serait de $130,000 ou $18,000 par an si elle est financée sur 15 ans à un taux d'intérêt de 11%.

Il n'y aurait aucune conséquence sur les contribuables actuels de la ville si le Conseil de ville décidait d'affecter au prorata l'ensemble des $18,000 plus les $1,500 de coûts d'exploitation aux 35 ménages de Wyborn qui en bénéficieraient (à $560 par ménage). A l'autre extrême, si l'on exigait seulement des résidents de Wyborn qu'ils paient le tarif combiné pour l'eau et les égouts de Hearst en 1978, soit $125 par an, le coût total (d'investissement et d'exploitation) qui devrait provenir des revenus généraux locaux serait de $15,000 par an.

Routes rurales

L'impact potentiel des demandes d'amélioration des routes est beaucoup plus difficile à estimer. Le service des Travaux publics de Hearst a conclu, à partir d'une étude préliminaire de la condition des routes des six Commissions locales de la voirie de la région, que les dépenses annuelles sur ces routes pourraient être jusqu'à deux fois et demie plus élevées que leur niveau actuel. Le trésorier de la ville déclare que "ceci peut sembler être un chiffre astronomique, mais si l'on considère qu'en 1978, plus de 50 nouvelles résidences ont été construites dans les territoires inorganisés, les

demandes d'amélioration des services augmenteront avec l'augmentation de la population résidente" (John Siska à Frank Nicholson, 24 avril 1979).

L'important, cependant, c'est que même cette addition au budget de la vile ($250,000 net après les subventions du MTC) pourrait être accommodée par la marge des revenus "non engagés" qui seraient disponibles sans avoir à augmenter les taxes à l'intérieur des frontières actuelles de la ville. Les taxes payées par les résidents de la zone annexée devront bien sûr augmenter avec l'amélioration de la qualité des routes.

Si aucune amélioration majeure n'est prévue au début, la ville pourrait envisager de demander au ministère des Transports et des Communications de s'occuper de tout ou partie de la zone annexée sur une base transitoire (recommandation 2). L'ingénieur de district à Cochrane a indiqué que le ministère serait prêt à étudier un contrat "pour une période intérimaire ne dépassant pas un an, étant entendu que le réseau routier du MTC recevrait la priorité et à condition qu'aucun équipement utilisé exclusivement pour les travaux dans la municipalité n'ait à être remplacé".

Diminutions d'impôts

Le tableau 1 (au verso) montre l'effet total que l'expansion de Hearst pourrait avoir sur les impôts payés par les résidents des cantons géographiques en ne supposant aucune amélioration majeure au niveau des services. La comparaison est entre ce qu'un résident moyen a réellement payé en 1978 pour l'impôt foncier provincial, la taxe de la Commission locale de la voirie et la taxe scolaire contre ce qu'il aurait payé en taxes municipales et scolaires s'il avait fait partie de la ville de Hearst. Une répartition détaillée des diverses catégories de taxation se trouve à l'annexe A.

Le profil général indique des diminutions d'impôt, les châlets du lac Ste-Thérèse (cantons de Hanlan et Casgrain) représentant l'exception majeure. Ces augmentations reflètent peut-être les difficultés à comparer les données de l'impôt foncier provincial et les données d'évaluation des commissions scolaires. Les diminutions indiquées pour le canton de Way ne comprennent pas les $30 de protection anti-incendie qui ne seraient plus à payer.

Représentation

Comme il est indiqué ci-dessus, la région de Hearst se remarque par l'absence apparente d'antagonisme important entre les résidents "urbains" et "ruraux", contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses communautés du nord de l'Ontario. D'un autre côté, les hameaux périphériques ont sans aucun doute des besoins quelque peu différents de ceux des gens résidant en ville. La recommandation visant à créer deux

TABLEAU 1

RECOMMANDATION POUR LA REGION DE HEARST

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Charges fiscales totales sur les propriétés		Augmentation (Diminution)	
	Réel 1978	Après annexion hypothétique		
	$	$	$	$
Hearst	330	226	(62)	(19)
Way	176	163	(13)	(17)
Hanlan				
- Unité d'habitation permanente	193	106	(87)	(45)
- Unité d'habitation secondaire	104	120	16	15
Casgrain				
- Unité d'habitation permanente	183	174	(9)	(5)
- Unité d'habitation secondaire	149	185	36	24
Kendall	212	209	(3)	(1)
Lowther	114	121	7	6

Nota: Les charges fiscales totales comprennent les taxes scolaires. Les chiffres indiqués se réfèrent aux contribuables des écoles séparées, les chiffres s'appliquant aux contribuables des écoles publiques étant substantiellement les mêmes.

districts séparés pour les régions rurales pour la première élection (recommandation 3) a pour objet de leur assurer une voix sur le Conseil de la ville lorsque les décisions cruciales sur les nouveaux services seront prises.

Wyborn (c.-à-d. les lots 3-12, concessions IX-XII, canton de Way) devrait être inclus dans la ville pour les besoins de la représentation, car c'est essentiellement un trop-plein de la zone urbanisée principale. Il n'y a eu apparamment aucune insatisfaction à la suite de l'inclusion de St-Pie X et de Louisbourg dans le système d'élection sur l'ensemble de la population (c.-à-d. sans district) de Hearst en 1973.

L'addition de deux conseillers ruraux aux six conseillers actuels de la ville (sans compter le maire) respecterait le principe de la représentation proportionnelle. La ville actuelle plus Wyborn représenterait 78.8% de la population et disposerait de 75.0% de la représentation sur le Conseil, tandis que les 9.3% de la population faisant partie du district de Lowther-Way et les 11.8% présents dans le district de Hanlan-Casgrain-Kendall auraient chacun 12.5% de la représentation sur le Conseil. La présence d'un nombre important d'électeurs propriétaires de châlets dans le deuxième district rural n'est pas un élément pertinent puisque la plupart d'entre eux, en tant que résidents de Hearst, ne pourraient voter que dans le district constitué par la ville actuelle et Wyborn aux termes du Municipal Elections Act (Loi sur les élections municipales).

Autres options

L'expansion de la ville de Hearst pour inclure l'ensemble de la zone d'aménagement de Hearst (option H-6 du rapport intérimaire) n'est pas recommandée pour l'instant, en raison surtout de la position prise par le Conseil d'Eilber et Devitt. Une autre considération a été le fait qu'en dépit de ses nombreux liens avec Hearst, le hameau principal du canton, Mattice, est plus éloigné de la ville que tous les autres hameaux de la zone d'aménagement.

L'option du grand Hearst (c.à-d. avec Eilber et Devitt) est quelque chose à considérer à plus long terme. Elle produirait une unité de gouvernement municipal très solide, capable d'établir les priorités pour l'ensemble de la région. L'existence d'une commission d'aménagement séparée du conseil municipal élu n serait plus nécessaire.

Les implications financières pour les résidents d'Eilber et Devitt semblent favorables. Selon l'annexe A, les résidents pourraient bénéficier d'une réduction de 4% dans leurs impôts fonciers (de $172 à $165 par ménage) sans compter les réductions provenant des économies d'échelle créées par l'existence d'une ville de Hearst plus grande. Les résidents

d'Eilbert et Devitt pourraient également apprécier le fait de pouvoir compter sur une assiette fiscale plus large à l'avenir pour aider à payer les frais d'exploitation de l'aréna prévue pour Mattice.

Wyborn seulement

L'annexion de Wyborn seule (option H-2 du rapport intérimaire, plus trois parcelles supplémentaires dans le canton de Way pour éviter de diviser le réseau routier de la Commission locale de la voirie de Way) n'est pas recommandée, car elle ne résoudrait pas les problèmes d'aménagement et d'infrastructure ailleurs dans les territoires inorganisés. Clairement, cependant, les arguments en faveur de l'annexion de cette zone particulière sont très forts.

Un accord a déjà été convenu entre la ville et le camp de roulottes Lecours en ce qui concerne les égouts et Hearst doit savoir si elle doit inclure le camp et Wyborn dans la conception de l'expansion de son système de traitement des eaux usées. L'expansion du champ d'épandage a été approuvée par le ministère de l'Environnement. Une aide financière spéciale est à l'heure actuelle recherchée auprès du ministère des Affaires du Nord.

Commissions des services locaux

Un fait nouveau qui exige des commentaires est l'annonce faite dans le Discours du Trône de 1979 selon laquelle le gouvernement de l'Ontario présentera un projet de loi pour l'établissement de commissions des services locaux dans les régions du nord de l'Ontario ne disposant pas d'une organisation municipale.

Comme l'a indiqué le ministre des Affaires du Nord, l'Honorable Léo Bernier, lors d'une réunion avec UCANO-Est et Ouest à Thunder Bay en mars, les commissions seront élues lors "d'assemblées de ville" informelles et offriront une gamme limitée de services essentiels par elles-mêmes ou par l'intermédiaire de contrats avec des individus, des municipalités ou des ministères provinciaux. L'accent sera mis sur les contributions propres. Une communauté devra recueillir localement un dollar pour chaque dollar de subvention d'exploitation fourni par le ministère des Affaires du Nord.

Bien que la forme précise des commissions de services locaux ne sera pas connue tant que le projet de loi n'aura pas été présenté à Queen's Park, il semble improbable que le programme puisse s'appliquer aux communautés de la région de Hearst à Smooth Rock Falls, à l'exception, peut-être, de Calstock, à vingt-cinq milles à l'ouest de Hearst.

Ces commissions sont prévues pour des communautés petites et isolées qui ne peuvent pas résoudre leurs

problèmes par l'intermédiaire de l'administration municipale. Les contrôles sur l'utilisation du sol ne feront pas partie des pouvoirs attribués aux commissions des services locaux. Le ministère des Affaires du Nord indique que s'il existe d'importants problèmes d'aménagement dans une communauté, la communauté aurait intérêt à se constituer en canton ou village municipal ou à s'annexer à une municipalité voisine. Aucune des communautés inorganisées de la région d'étude n'a une population ou une assiette fiscale suffisante pour justifier un statut municipal séparé. La fusion avec une municipalité existante semble être la seule option viable.

RECOMMANDATIONS POUR LA REGION DE KAPUSKASING

RECOMMANDATION 4: QUE LA VILLE DE KAPUSKASING SOIT AGRANDIE POUR INCLURE L'ENSEMBLE DU CANTON D'O'BRIEN ET LA MOITIE EST DE LA PARTIE INORGANISEE DU CANTON D'OWENS.

RECOMMANDATION 5: QUE LA VILLE DE KAPUSKASING, LE CANTON D'OWENS, WILLIAMSON ET IDINGTON ET LES AUTRES MUNICIPALITES DE LA REGION DE KAPUSKASING CONTINUENT DE RECHERCHER UN MOYEN D'ASSURER LA COORDINATION ENTRE LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT MUNICIPAL.

RECOMMANDATION 6: QUE LE DISTRICT DE DEVELOPPEMENT D'OPASITIKA SOIT TRANSFORME EN CANTON.

Introduction

Virtuellement, l'ensemble du territoire peuplé dans un périmètre de vingt milles des deux côtés de Kapuskasing est maintenant organisé pour les besoins municipaux. Les deux poches inorganisées qui restent sont la partie du canton d'O'Brien s'étendant vers l'est le long de la Route 11 (principalement Kitigan, à six milles du centre-ville) et le groupe de résidents situés sur la Route de Larabie à la frontière sud-ouest de la ville dans la moitié inorganisée du canton d'Owens. Cette dernière communauté forme la Commission locale de la voirie de West Riverside. Les cantons d'Owens et d'O'Brien tombent tous les deux sous la responsabilité de la Commission d'aménagement du district de Kapuskasing (comme la ville de Kapuskasing; Owens, c.-à-d. Val Rita, dans le canton d'Owens, Williamson et Idington; et le canton de Teetzel qui est inhabité et constitué entièrement de terres de la Couronne).

Le rapport intérimaire

L'annexion d'Owens et d'O'Brien à la ville de Kapuskasing avait été avancée dans l'option K-2 du rapport intérimaire. Les facteurs favorables mentionnés à l'appui de cette option comprenaient le fait que les régions en question étaient similaires en nature à l'importante région semi-rurale d'O'Brien annexée à Kapuskasing en 1964, le fait qu'une protection anti-incendie pouvait être offerte aux résidents des régions inorganisées sans grande difficulté et le fait que la ville s'occupait déjà de l'entretien de la Route de Larabie aux termes d'un accord avec le ministère des Transports et des Communications et que le dépôt d'ordures de la ville se trouvait dans O'Brien.

Le rapport soulignait également que les résidents des régions inorganisées n'avaient aucune influence sur le gouvernement de la ville ou sur l'administration des contrôles de développement provinciaux applicables aux parties inorganisées de

la région d'aménagement. L'alternative qui consistait à annexer la communauté de la Route de Larabie à Owens, Williamson et Idington avait été rejetée, car la seule liaison routière publique se faisait à travers Kapuskasing.

Commentaires locaux

L'option K-2 fut appuyée par les résidents de la Route de Larabie lors d'une réunion tenue le 24 mai 1978. Sur les treize personnes ayant droit de vote aux termes du Local Roads Board Act (la Loi des commissions locales de la voirie), onze étaient favorables à l'annexion à Kapuskasing, une favorable à l'annexion à Owens, Williamson et Idington et une en faveur du maintien du statu quo. D'un autre côté, aucun commentaire n'a été reçu des résidents de Kitigan et l'initiative de la Route de Larabie a été repoussée par le Conseil de la ville de Kapuskasing. La position prise par le Conseil de la ville est qu'il ne devrait y avoir aucun changement aux frontières de la ville.

Le conseil s'inquiète des tensions possibles avec les résidents de la région recommandée pour annexion. L'expérience vécue dans le cas de la partie du canton d'O'Brien à l'ouest de la rivière Kapuskasing, annexée en 1964, est citée dans le mémoire du conseil soumis au responsable de l'étude. Le mémoire déclare que les résidents de cette partie de la ville "ont en général été mécontents de l'organisation municipale, surtout en raison du fait qu'ils n'ont pas les mêmes services que le reste de la municipalité tout en étant taxés au même taux d'imposition."

Il s'agit là apparamment, d'une référence à la visite effectuée chaque année à l'hôtel de ville par une délégation des contribuables demandant un meilleur nivellage, un meilleur contrôle des poussières, un meilleur déneigement et d'autres services. Le porte-parole du groupe a déclaré au Conseil de Kapuskasing au début de 1979: "Nous sommes fatigués d'avoir à respirer de la poussière, et d'avoir à conduire sur des routes couvertes de trous et de planches." (Northern Times, 10 janvier 1979).

Les inquiétudes de Kapuskasing semblent être quelque peu hors de proportion avec l'importance de la population du territoire inorganisé. Il n'y a que 55 personnes vivant dans Owens et 116 dans O'Brien, pour un total de 171 personnes, soit 1.5% de la population actuelle de la ville.

De manière plus importante, il n'y a rien d'inhabituel ou de malsain dans la confrontation annuelle entre le Conseil de la ville et ses administrés vivant à l'ouest de la rivière. L'établissement d'un budget municipal signifie qu'il faut inévitablement dire oui à certains et non à d'autres. Le Conseil de Kapuskasing refuse

régulièrement les demandes budgétaires de la Commission des bibliothèques publiques de Kapuskasing. Personne ne verrait dans cela une raison d'empêcher les utilisateurs des bibliothèques de participer au gouvernement de la ville.

Bénéfices de l'annexion

La mise en oeuvre de la recommandation 4 permettrait d'offrir aux résidents de la Route de Larabie et de Kitigan une protection anti-incendie, le ramassage des ordures et une voix dans l'aménagement municipal. Ce dernier point est particulièrement pertinent maintenant que le ministre du Logement a délégué à la Commission d'aménagement du district de Kapuskasing l'administration de l'ordonnance de zonage aux termes de l'article 32 en application dans les cantons d'Owens et d'O'Brien ainsi que l'attribution de consentements (c.-à-d. de séparations de terrains). Les membres de la commission provenant des territoires inorganisés sont nommés par le Conseil de la ville sous réserve de l'approbation du ministre.

Les augmentations d'impôt qui résulteraient des changements de frontières ne semble pas déraisonnables. Une résidence moyenne sur la Route de Larabie paierait $8, soit 3%, de plus que ce qu'elle paie maintenant en impôt foncier provincial et en taxes des commissions locales. Une résidence moyenne à Kitigan paierait $66, ou 28%, de plus. Les augmentations pour les résidences situées juste au-delà de la frontière est de la ville sur la Route 11 seraient plus élevées, car la route provinciale leur sert de route locale.

Il y aurait des bénéfices pour le gouvernement provincial. Le ministère du Logement, le ministère des Transports et des Communications et le ministère des Services sociaux et communautaires se verraient débarrassés de leur participation à des questions essentiellement locales comme les contrôles d'utilisation des terres, les routes rurales et l'assistance sociale municipale.

Aucun effet négatif sur la situation financière de Kapuskasing n'est prévu. L'application du taux d'imposition de 1978 de la ville aux $1,133,000 d'évaluation normalisée dans la région annexée produirait près de $50,000 de revenus au-delà des dépenses municipales supplémentaires estimées nécessaires pour fournir des services au niveau actuel. Ceci pourrait servir de protection au cas où des demandes seraient présentées pour améliorer la Route de Larabie ou les routes de Kitigan après l'annexion.

Les problèmes plus généraux

L'ajustement relativement mineur aux frontières, inclus dans la recommandation 4, ne s'adresse en aucune façon au problème principal de la région de Kapuskasing discuté dans le rapport

intérimaire. Il s'agissait de l'absence d'un mécanisme efficace pour coordonner les décisions d'aménagement et de services du gouvernement local. La communauté plus large de Kapuskasing comprend non seulement la ville elle-même, mais également le canton d'Owens, Williamson et Idington. La relation entre la ville et le "siège" du canton, le hameau de Val Rita (447 habitants) est particulièrement forte.

Val Rita est situé à seulement six milles de l'Hôtel de ville de Kapuskasing. Ses résidents dépendent presque totalement de la ville pour leurs emplois, leurs achats et leurs services personnels, et ils sont inscrits dans l'annuaire du téléphone comme faisant partie du central de Kapuskasing. Par ailleurs, la plupart des enfants du programme de demi-journée "Au Petit Soleil" viennent de Kapuskasing.

Interdépendance

La réalité socio-économique crée une interdépendance entre les processus de prises de décisions municipales à Kapuskasing et dans le canton d'Owens, Williamson et Idington. Si les efforts de Kapuskasing pour diversifier sa base industrielle réussissent, des résidents de Val Rita recevront certains des emplois. Si les plans de développement de Val Rita en viennent à inclure un élément commercial majeur, les zones commerciales de Kapuskasing pourraient être menacées.

Il existe déjà des indications selon lesquelles des conflits de politique municipale de dévelopement ont peut-être produit une utilisation sous-optimale des ressources limitées en revenus fiscaux et en subventions dont dispose la communauté plus large. Dans un cadre de stabilité démographique pour la région, * Kapuskasing a perdu 423 habitants entre 1973 et 1978, tandis qu'Owens, Williamson et Idington en gagnait 178 pendant la même période.

L'émigration est attribuable, au moins en partie, aux projets municipaux importants entrepris à Val Rita depuis la constitution en municipalité, y compris une caserne de pompiers, une garderie, un système d'égouts

---

* Le canton d'Owens, Williamson et Idington cite, dans son mémoire, le tableau I-1 de l'annexe technique du rapport intérimaire comme preuve qu'il existe une tendance à la croissance dans la région d'étude. C'est là le résultat d'une mauvaise interprétation des données du tableau. Les chiffres correspondent à la population vivant dans les municipalités au début de chaque décennie. La plus grande partie de la "croissance" est donc le résultat d'annexions. Le tableau I-2 de l'annexe technique montre que la population vivant à l'intérieur des frontières de 1977 n'a augmenté que de 2% par rapport aux dix années précédentes.

et un programme de revêtement des routes.

Le transfert de population semble devoir se continuer. Les projets actuels de politique de développement du canton d'Owens, Williamson et Idington envisagent un taux de croissance annuel des ménages allant de 3.1% à 4.8% (4.9% à 7.8% pour Val Rita) au cours des vingt prochaines années. Pour soutenir cette croissance, des fonds provinciaux sont recherchés pour l'installation d'un système communal d'approvisionnement en eau à Val Rita.

L'option de fusion

Le rapport intérimaire soutenait que la manière la plus simple d'assurer un moyen efficace d'établir les priorités publiques pour la région du grand Kapuskasing serait de fusionner Val Rita (c.-à-d. la partie organisée du canton d'Owens) avec Kapuskasing et le reste d'Owens, Williamson et Idington (surtout Harty) avec le District de développement d'Opasitika.

Le conseil de la ville agrandie serait, semblait-il, mieux placé pour garantir une affectation optimale des ressources limitées disponibles à la région. Le conseil pourrait également prendre à sa charge la fonction d'arbitrage intermunicipal que remplissent les ministères provinciaux. Les résidents de Val Rita auraient enfin la chance de pouvoir participer aux décisions influençant l'environnement dans lequel ils travaillent, font leurs achats et s'amusent tous les jours.

Réaction locale

La réaction locale à cette idée (option K-3) a été uniformément négative. Comme il est indiqué ci-dessus, la ville de Kapuskasing veut voir ses frontières rester telles qu'elles sont. Le Conseil du canton d'Owens, Williamson et Idington a critiqué l'option K-3 de manière très sévère. Tout en concédant qu'il existe un certain manque de coordination dans l'aménagement, le conseil soutient que le rapport intérimaire "déforme" le problème en lui donnant "une importance exagérée". Le conseil "rejète fermement et définitivement toute proposition visant à assujettir de quelque manière que ce soit la municipalité à la ville de Kapuskasing."

Le conseil du canton a également critiqué l'option J-3, car elle séparerait Val Rita (canton d'Owens) de Harty (canton d'Idington). La séparation de ces deux communautés avait été proposée dans le rapport intérimaire parce que Harty était plus éloigné de six milles de Kapuskasing que Val Rita. L'attention du responsable d'étude a, depuis, été attirée sur une récente thèse de maîtrise en sociologie de l'Université d'Ottawa qui démontre l'affinité croissante entre les deux hameaux en ce qui concerne leurs écoles, leurs églises, leur caisse populaire et les institutions

municipales.* Il est maintenant clair que l'option K-3 aurait dû être la fusion de l'ensemble du canton d'Owens, Williamson et Idington avec la ville de Kapuskasing.

La fusion n'est recommandée sous aucune forme, car il n'y a aucun soutien local pour cela. Une réorganisation aussi profonde des structures de gouvernement ne pourrait fonctionner qu'avec le soutien total et la bonne volonté de la population locale impliquée. La ville n'est apparemment pas intéressée à prendre de nouvelles responsabilités majeures contrairement à ce qui s'était passé au cours des annnées 1960. Le canton est totalement opposé à toute réduction de son autonomie par rapport à la ville.

Approches à l'aménagement

Comment coordonner les politiques locales d'aménagement et de développement en l'absence d'une réorganisation municipale? Le besoin d'une telle coordination est maintenant reconnu par toutes les parties impliquées. En août 1978, Owens, Williamson et Idington présenta à Kapuskasing une proposition de structure régionale d'aménagement couvrant les deux municipalités et le District de développement d'Opasatika, le canton de Fauquier et le canton de Shackleton et Machin. La ville a appuyé ce concept dans son mémoire à l'étude de gouvernement local.

La forme précise de cette structure d'aménagement fait encore l'objet de discussions au niveau local. Une approche consisterait à faire définir, par le ministre du Logement, les cinq municipalités comme une région d'aménagement concerté (joint planning area) aux termes de l'article 2(1) du Planning Act. Une commission d'aménagement concerté constituée d'un ou plusieurs représentants de chaque municipalité serait créée. La commission préparerait un plan directeur pour guider les dévelopements futurs de l'ensemble de la région. Certaines des municipalités pourraient être définies commes zones d'aménagement constituantes (subsidiary planning areas) aux termes de l'article 2(4) et auraient la possibilité de préparer des plans directeurs plus détaillés, mais ces plans devraient être conformes aux plans conjoints.

L'approche opposée consisterait à avoir une structure plus lâche. A la place d'une commission d'aménagement, il y aurait un comité d'aménagement et de développement, composé d'un représentant par municipalité. Le comité servirait de forum pour les échanges de

---

* Raymond A. Tremblay, "La participation à Val Rita-Harty: Etude des facteurs qui influencent la participation des gens à la vie communautaire." Thèse M.A. - Université d'Ottawa, 1975.

vues et d'informations entre les municipalités. Les municipalités désireuses et capables de préparer des plans directeurs par elles-mêmes seraient définies, chacune séparément, comme régions d'aménagement indépendantes.

Bien que tous les efforts seraient déployés pour arriver à une unanimité sur le comité, la responsabilité pour la résolution des différences entre les politiques municipales resterait entre les mains du gouvernement provincial. La province exercerait cette responsabilité comme elle le fait maintenant - c'est-à-dire à travers le processus d'approbation des plans directeurs et en se servant des pouvoirs que lui confèrent les programmes de subvention des ministères de l'Environnement, des Affaires du Nord et autres.

Structure forte

La structure plus forte d'aménagement concerté est parfois considérée comme un substitut à la réorganisation municipale. En fait, ce n'est peut-être pas une exagération de dire que certains ont vu dans l'aménagement concerté une méthode indirecte par laquelle les centres urbains annexent leurs zones périphériques pour les besoins d'aménagement. Bien que le Planning Act offre de nombreux moyens pour faire appel de décisions d'une commission d'aménagement concerté, l'hypothèse a souvent été faite que l'initiative de la formulation des politiques d'aménagement régional devrait rester entre les mains de la "municipalité désignée" de la commission, en général la ville dominante.

L'histoire de la Commission d'aménagement du district de Kapuskasing suggère que cette forme d'aménagement concerté ne peut pas fonctionner dans la région de Kapuskasing. La commission fut établie au cours des années 1950 pour la ville de Kapuskasing et ce qui était alors les cantons inorganisés d'Owens, Williamson, O'Brien et Teetzel. Vers la fin des années 1960, la commission prépara un plan directeur qui fut alors adopté par la municipalité désignée, la ville de Kapuskasing. Cependant, la politique de développement des hameaux dans le plan fut vigoureusement opposée par le Comité des citoyens de Val Rita et, en conséquence, le plan fut approuvé en 1975 sans la section controversée. La commission fut largement inactive par la suite en tant qu'organisme d'aménagement régional.

Owens, Williamson et Idington et les autres municipalités rurales de la région du grand Kapuskasing hésiteraient manifestement beaucoup à accepter un mécanisme officiel d'aménagement concerté qui donnerait à la ville un droit de veto sur les développements dans les hameaux. Ceci serait pire qu'une annexion pure et simple. S'ils faisaient partie de la ville, les hameaux pourraient au moins

exercer une certaine influence au moment des élections. Si la relation entre la ville et les zones périphériques était limitée à l'aménagement, le conseil de la ville pourrait restreindre le développement des hameaux sans être obligé de fournir des compensations pour les pertes de revenus affectés aux services municipaux qui en résulteraient.

Ce n'est pas que la ville de Kapuskasing ait un intérêt quelconque à imposer sa volonté aux autres. "Nous considérons comme important," déclare le conseil de la ville dans son mémoire, "que les municipalités plus petites qui désirent le faire (particulièrement Val Rita-Harty) puissent établir leur propre zone et commission d'aménagement sans être forcées à s'intégrer dans des régions plus grandes ou combinées, contre leurs désirs." Bien sûr, la ville ne voudrait probablement pas que des décisions vitales sur son avenir soient prises par un organisme sur lequel elle n'aurait pas une représentation proportionnelle à sa population.

Structure lâche

Un organisme d'aménagement concerté avec des pouvoirs de décision réels semble donc être une possibilité douteuse pour la région de Kapuskasing en ce moment. Le mieux que l'on puisse faire est probablement une commission d'aménagement concerté lâche d'une forme ou d'une autre.

Le Planning Act donne au ministre du Logement une souplesse considérable dans la constitution de commissions d'aménagement convenant aux besoins locaux. Il n'est pas nécessaire que la municipalité la plus importante soit la municipalité désignée pour la commission d'aménagement, ou qu'elle ait une majorité de membres sur cette commission. Bien plus, l'article 5 de la loi déclare: "Nonobstant cette loi ou toute autre loi, le ministre peut, en vue de satisfaire aux besoins particuliers d'une région d'aménagement, faire varier la constitution de la commission d'aménagement, les procédures par lesquelles elle est nommée, la durée des mandats de ses membres et la manière par laquelle elle doit fonctionner, et prendre des dispositions spéciales reliées à la recommandation, l'adoption et l'approbation du plan directeur officiel de la région d'aménagement" (traduction non officielle).

Fonctions de la commission

La ville de Kapuskasing a suggéré qu'il serait peut-être utile que la nouvelle commission engage un personnel professionnel pour offrir des services en matière d'aménagement aux municipalités membres sur une base d'honoraires pour services rendus. A long terme, l'agence pourrait peut-être prendre à sa charge la promotion du développement économique et touristique en plus de l'aménagement du territoire. Dans ce cas,

Hearst et Smooth Rock Falls pourraient peut-être désirer participer à l'agence.

Kapuskasing a également suggéré que le ministère des Affaires intergouvernementales entreprenne une série d'études de développement industriel comme suite à l'étude de la structure du gouvernement local. Cependant, ceci semblerait être une fonction plus appropriée pour la nouvelle agence intermunicipale d'aménagement.

La forme définitive de l'aménagement concerté dans la région de Kapuskasing dépendra du résultat des discussions locales et du contenu du Livre blanc provincial sur le Planning Act dont la publication est prévue pour la fin de mai 1979. Un point clé à garder à l'esprit est l'existence d'une relation directe entre l'autonomie locale et le désir de coordination régionale. Plus les municipalités sont prêtes à régler leurs différences entre elles, plus grandes sont les possibilités d'éliminer la participation de la province à des décisions qui sont essentiellement locales.

<u>Situation de l'aménagement</u>

Un problème supplémentaire soulevé au cours de l'étude du gouvernement local a été le désir du canton d'Owens, Williamson et Idington d'être défini comme région d'aménagement d'une forme ou d'une autre aux termes de l'article 2 du Planning Act. Le canton a déjà engagé un planificateur professionnel et a commencé à préparer une stratégie de développement et un règlement de zonage pour le canton. Le statut de plan directeur officiel est recherché en raison de la tendance des organismes fédéraux et provinciaux à exiger l'existence d'un plan directeur officiel approuvé comme précondition à l'attribution de pouvoirs et de fonds à la municipalité. L'ancien Programme d'amélioration des quartiers (PAQ) était un exemple de cette situation.

Il n'y a pas de raison, semble-t-il, d'empêcher la définition d'Owens, Williamson et Idington comme région secondaire d'aménagement dans la région d'aménagement concerté du district de Kapuskasing ou comme région d'aménagement indépendante séparée sous les auspices du Comité consultatif sur l'aménagement du district de Kapuskasing. A un certain moment, la politique du ministère du Logement était opposée à l'attribution aux petites municipalités d'un statut séparé pour l'aménagement. Cette politique a été mise en question dans le rapport de 1977 du Comité de révision du Planning Act (le rapport Comay) et le ministère définit maintenant les municipalités de moins de 500 habitants comme régions d'aménagements indépendantes séparées. Le canton de Casey dans le district de Timiskaming en est un exemple récent.

Opasatika

La recommandation 6, la transformation d'Opasatika de district de développement en canton, vise à donner au hameau un gouvernement local élu. Bien qu'il soit considéré comme une municipalité pour les besoins du Municipal Act (Loi sur les municipalités), un district de développement est gouverné par un conseil d'administrateurs nommés par le Lieutenant Gouverneur en Conseil (c.-à-d. le Cabinet provincial). De plus, tous les règlements et budgets du conseil doivent recevoir l'approbation du ministère des Affaires intergouvernementales avant de prendre effet.

Le conseil nommé d'Opasatika serait automatiquement remplacé par un conseil élu après la transformation en canton. En 1978, le conseil des administrateurs pensait qu'il fallait attendre encore avant d'essayer des élections. Depuis, le conseil a apparemment décidé de faire une demande auprès de la C.M.O. pour la transformation en canton avant les élections de novembre 1980.

Moonbeam-Fauquier

Le rapport intérimaire comprenait une option (option F-1) prévoyant la fusion du canton de Fauquier et du canton de Shackleton et Machin. Les "sièges" des cantons, Moonbeam (canton de Fauquier) et le village de Fauquier (Shackleton et Machin) sont seulement à six milles l'un de l'autre et les deux municipalités sont fondamentalement rurales, orientées vers Kapuskasing et composées en majorité écrasante de francophones.

La fusion a été fermement rejetée par les conseils des deux municipalités sur la base des sentiments d'identité créés par cinquante années d'existence comme municipalités séparées. Le canton de Fauquier a également mis en question la possibilité que des économies puissent être dégagées en combinant le personnel et les équipements. Bien qu'il n'y ait pas de preuves tangibles, il est difficile d'accepter qu'aucune économie ne serait possible dans des domaines comme l'administration générale et l'aménagement. Le mémoire du canton souligne lui-même que des économies considérables ont déjà été effectuées en donnant la responsabilité des travaux d'environnement à la même personne à Moonbeam et au village de Fauquier.

Les effets fiscaux, en supposant l'absence d'économies d'échelle, seraient une augmentation modeste dans le canton de Fauquier (de $247 à $256 pour une résidence permanente) et une légère diminution dans Shackleton et Machin (de $236 à $219). Ceci est dû à l'existence d'une base d'évaluation plus importante dans la première de ces deux municipalités.

RECOMMANDATIONS POUR LE CANTON DE HAGGART

RECOMMANDATION 7: QUE LE CANTON DE HAGGART A L'EST DE LA LIGNE SEPARANT LES LOTS 20 ET 21 (LOTS 21 ET 22 DANS LA CONCESSION IV) SOIT ANNEXE A LA VILLE DE SMOOTH ROCK FALLS; ET QUE LE RESTE DU CANTON SOIT ANNEXE AUX CANTONS UNIS DE SHACKLETON ET MACHIN.

RECOMMANDATION 8: QUE L'ON ENVISAGE D'INTRODUIRE GRADUELLEMENT LES AUGMENTATIONS DE TAXE QUI EN RESULTERAIENT SUR LES PROPRIETES DE HAGGART SUR UNE PERIODE DE CINQ ANS PAR DES AJUSTEMENTS TRANSITOIRES AU TAUX D'IMPOSITION ET UNE AIDE TEMPORAIRE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

Introduction

Il y a un peu plus de cent maisons dans le canton de Haggart. Ce sont, pour la moitié, des résidences permanentes situées le long de la Route 11; l'autre moitié est constituée de châlets situés au sud de la route sur la lac Departure. La concentration la plus notable de résidences permanentes se trouve dans le hameau de Strickland à la limite ouest du canton. Quelques-unes des maisons de Strickland sont situées dans le canton de Shackleton et Machin.

Tentatives antérieures

Il y a eu deux tentatives antérieures d'instauration du gouvernement municipal dans le canton de Haggart. En 1973, la ville de Smooth Rock Falls et le canton de Kendrey soumirent une demande conjointe à la Commission municipale de l'Ontario visant à la fusion des deux municipalités et à l'annexion de Haggart à la nouvelle municipalité. Cette demande fut rejetée par la commission. Smooth Rock Falls et Kendrey fusionnèrent plus tard sans Haggart, à compter du 1er janvier 1975.

Vers la fin de 1975, le canton de Shackleton et Machin présenta une demande pour l'annexion de Haggart. La ville de Smooth Rock Falls soumit alors une contre-demande pour Haggart. En vue d'éviter une confrontation à la commission municipale, le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Economie et des Affaires intergouvernementales prit l'initiative, aux termes de l'article 26 du Municipal Act, de repousser les audiences sur ces demandes en attendant le résultat d'une étude du ministère.

Clarification des positions

Les deux municipalités ont, depuis, clarifié leur position sur le problème de Haggart. Lors d'une réunion en avril 1978 avec le responsable de l'étude pour discuter le rapport intérimaire, le Conseil du canton

de Shackleton et Machin indiqua qu'il ne voulait pas annexer l'ensemble de Haggart, mais seulement le quart ouest. La position du Conseil de la ville de Smooth Rock Falls est que Haggart appartient à la ville dans sa totalité. Cependant, le problème réel semble être le désir d'éviter de perdre le contrôle des terrains sur la limite ouest de la ville au profit d'une autre municipalité. La frontière est seulement située à deux milles du centre-ville.

Logique de l'annexion

La raison principale pour inclure Haggart dans l'une ou l'autre des deux municipalités est un besoin de contrôle de l'aménagement. Haggart fait partie de la région d'aménagement de Smooth Rock Falls et est soumis au plan directeur officiel approuvé pour la région en 1977. Cependant, le seul contrôle de l'utilisation du sol en vigueur dans le canton est le contrôle provincial des lotissements (y compris les séparations). Les pouvoirs de la ville en matière de règlements de zonage ne s'appliquent pas à Haggart et la province n'a jamais émis une ordonnance de restriction aux termes du Public Lands Act ou du Planning Act.

Bien qu'il y ait eu relativement peu de pression de développement dans le passé dans la région de Smooth Rock Falls, il n'est pas certain que cette situation se maintiendra. La nouvelle route entre Driftwood et Timmins est maintenant terminée et elle réduit de 30 milles le trajet entre Smooth Rock Falls et Timmins. L'Hydro Ontario a annoncé que les 300 personnes employées sur le barrage à Abitibi Canyon seront réinstallés à Kapuskasing et Smooth Rock Falls. L'Hydro Ontario a également annoncé une étude conjointe de $6 millions avec Onakawana Development Limited sur le potentiel économique du gisement de lignite à Onakawana.

Solidité financière

Le besoin de renforcement de la base des revenus municipaux est une autre raison pour envisager un changement dans le statut de Haggart. Le canton de Shackleton et Machin a, à l'heure actuelle, l'évaluation normalisée imposable la plus basse (en termes absolus et par habitant) de toutes les municipalités de la région d'étude. Les $10,500 que paient les résidents et propriétaires de Haggart en impôt foncier provincial ne sont pas disponibles pour financer les priorités et services locaux.

La division recommandée de Haggart à la frontière des lots 20 et 21 augmenterait les bases d'évaluations de Shackleton et Machin et de Smooth Rock Falls de 18% et 8% respectivement. Ceci rendrait possible des réductions de taxes pour les contribuables existants des deux municipalités.

Frontière de division

Si le besoin d'un contrôle municipal sur Haggart est accepté, la forme à donner à ce contrôle est relativement facile à définir. La population et l'évaluation de Haggart sont trop petites pour qu'elle puisse fonctionner efficacement comme municipalité indépendante et, comme l'a reconnu Shackleton et Machin, les trois-quarts est de Haggart appartiennent sans question à la ville de Smooth Rock Falls. La périphérie ouest de la région est aussi proche du centre-ville de Smooth Rock Falls que la frontière-est actuelle de la ville. Trois sur quatre des châlets sur le lac Departure appartiennent ou sont loués par des résidents de la ville.

Le problème se réduit donc à Strickland et aux résidences situées immédiatement à l'est de Strickland. Les vues de la ville sur Strickland se basent sur l'orientation présumée du hameau vers Smooth Rock Falls pour les services. Dans son mémoire, le conseil de la ville a insisté sur les installations que possède la ville, mais que ne possède pas le village de Fauquier, y compris un hôpital, un cinéma et une allée de quilles. Cependant, il y a des raisons de penser que les résidents de Strickland visitent Kapuskasing au moins aussi souvent que Smooth Rock Falls. Bien que Kapuskasing soit a une demi-heure de voiture de Strickland, sa population est cinq fois supérieure à celle de Smooth Rock Falls et elle offre donc un éventail beaucoup plus important de services et de magasins.

Distances relatives

Le facteur principal en faveur de l'annexion de Strickland au canton de Shackleton et Machin est la distance. Le centre de Strickland est situé à dix milles et demi de Smooth Rock Falls, mais à seulement huit milles du village de Fauquier. Deux milles et demi signifient qu'il faut deux minutes et demie de plus à une pompe à incendie pour arriver sur les lieux d'un incendie. Si Strickland était intégré à Smooth Rock Falls, la ville pourrait désirer offrir la protection anti-incendie au hameau au moyen d'un accord avec Shackleton et Machin. Le canton a envoyé sa pompe à incendie à Strickland à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Une autre considération est le désir de ne pas diviser Strickland entre deux municipalités. Si l'ensemble de Haggart devait être annexé à Smooth Rock Falls, ceci ne pourrait se faire qu'en déplaçant la frontière de Shackleton et Machin de deux lots vers l'ouest. L'argument de distance s'appliquerait avec encore plus de force aux résidents de Strickland transférés en dehors de Shackleton et Machin qu'à ceux qui vivent maintenant à Haggart.

Etant donné l'absence d'une orientation externe

claire pour Strickland, il semble raisonnable de diviser le canton de Haggart à la frontière des lots 21 et 22 (recommandation 7). La frontière se déplacerait d'un lot vers l'ouest à la concession IV de manière à ne pas diviser la zone actuelle couverte par la Commission locale de la voirie du lac Departure. Il faut noter que les dispositions du plan directeur officiel de la région d'aménagement de Smooth Rock Falls se rapportant à Strickland resteraient en vigueur après l'annexion à Shackleton et Machin.

Position des résidents

Bien que ce soit probablement une solution acceptable du point de vue des municipalités, la recommandation 7 s'oppose au désir des résidents et propriétaires de Haggart de maintenir leur statut actuel de non-constitution en municipalité. C'était sur la base des vues des résidents, des utilisateurs des résidences secondaires et de TransCanada PipeLines Company Limited que la Commission municipale de l'Ontario rejeta la demande conjointe d'annexion de Smooth Rock Falls et Kendrey en 1973. L'association des résidents et l'association des propriétaires de résidences secondaires ont réaffirmé leur opposition à l'annexion sous quelque forme que ce soit dans des mémoires soumis à l'étude de la structure du gouvernement local pour la région de Hearst à Smooth Rock Falls.

L'opposition se base sur les craintes d'une augmentation des taxes. Le tableau II (au verso) indique que ces craintes ne sont pas sans fondement. Comme partie intégrante de Smooth Rock Falls, la propriété résidentielle moyenne sur la Route 11 dans la partie est de Haggart aurait eu à payer $83 en taxes à des fins municipales en 1978, contre $31 payés réellement pour l'impôt foncier provincial. Les chiffres correspondants pour les résidences permanentes annexées à Shackleton et Machin sont $64 et $31. (Remarque: Il faut traiter ces chiffres avec considérablement de précaution en raison du manque de données fiables sur l'évaluation. Voir les discussions à l'annexe A.)

Les montants absolus des augmentations (maximum $52 par an) ne semblent pas particulièrement élevés ou inéquitables. Les résidents de Haggart se servent des infrastructures municipales de Smooth Rock Falls et Shackleton et Machin sans y contribuer financièrement. De plus, comme contribuables municipaux, les résidents pourraient recevoir une protection anti-incendie et le ramassage des ordures.

TABLEAU II

RECOMMANDATIONS POUR HAGGART

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES TOTALES MOYENNES A DES FINS MUNICIPALES

	Charges fiscales sur les propriétés		Augmentation (Diminution)	
	Réelles 1978	Après annexion		
	$	$	$	$
Smooth Rock Falls	164	131	(33)	(20)
Shackleton et Machin	108	81	(27)	(25)
Canton de Haggart - annexé à Shackleton et Machin	31	64	33	106
Canton de Haggart - annexé à Smooth Rock Falls				
Dans la région de la Commission locale de la voirie				
- Résidences permanentes	65	83	18	28
- Résidences secondaires	35	56	21	60
En dehors de la zone de la Commission locale de la voirie				
- Résidences permanentes	31	83	52	168
- Résidences secondaires	17	56	39	229

Nota: Les chiffres indiqués pour Smooth Rock Falls et Shackleton et Machin s'appliquent aux résidences permanentes identifiées comme contribuant aux écoles séparées, les chiffres n'étant pas matériellement différents pour les contribuables aux écoles publiques. Tous les chiffres doivent être traités avec une précaution considérable en raison du manque de données d'évaluation pour les contribuables aux écoles publiques. Voir les discussions à l'annexe A.

Taxes scolaires

D'un autre côté, le tableau III (au verso) montre que les augmentations du total de l'imposition foncière (c.-à-d. à la fois pour des fins municipales et scolaires) résultant des annexions seraient très importantes (jusqu'à $150 par an).

La raison en est qu'à l'heure actuelle Haggart ne paie pas sa quote-part des taxes scolaires. Alors que l'ensemble des terres concédées dans le canton sont sous la juridiction de la Commission scolaire catholique du district de Kapuskasing, aucune partie du canton ne tombe sous la juridiction d'une commission scolaire publique. En conséquence, les contribuables aux écoles séparées ne paient pas de taxes pour les besoins des écoles secondaires, et les contribuables aux écoles publiques ne paient pas de taxes pour les écoles élémentaires ou secondaires. Les coûts de l'éducation des enfants de Haggart fréquentant les écoles de la Commission scolaire de Kapusaking à Kapuskasing et Smooth Rock Falls sont subventionnés à 100% par le gouvernement provincial.

Le rapport intérimaire attirait l'attention sur l'aspect inéquitable de cette situation. Haggart est dans la même situation que tous les autres cantons inorganisés peuplés de la région d'étude et c'est le seul qui ne paie rien pour les écoles publiques et secondaires.

Lettre du ministère

Le ministère de l'Education a écrit à la commission de Kapuskasing en juillet 1978 pour suggérer que Haggart soit ajouté à la région de la commission. La commission a refusé: "On pense que l'annexion du canton de Haggart n'apportera aucun avantage réel à la commission et qu'en toute probabilité les taxes augmenteraient pour les contribuables qui tombent à l'heure actuelle sous la juridiction de la commission. De plus, les administrateurs pensent que la responsabilité d'inclure Haggart ... reste en priorité avec la province."

La dernière phrase de la réponse de la commission fait référence au fait que les changements dans les régions scolaires sont normalement effectués par ordonnance en conseil, émise par la province aux termes de l'article 52 du Education Act (Loi sur l'éducation). Dans ce cas, cependant, ce changement pourrait être effectué par la mise en oeuvre de la recommandation sur les frontières municipales (recommandation 7). La description de la région scolaire de Kapuskasing contenue dans le règlement 793 de la Loi sur l'éducation se réfère au "canton de Shackleton et Machin" et à "la ville de Smooth Rock Falls". Haggart ferait automatiquement partie de la région scolaire de Kapuskasing après son annexion à des municipalités déjà situées dans la région.

TABLEAU III

RECOMMANDATIONS POUR HAGGART

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES TOTALES MOYENNES

	Charges fiscales sur les propriétés		Augmentation (Diminution)	
	Réelles 1978	Après annexion		
	$	$	$	$
Smooth Rock Falls	329	283	(46)	(14)
Shackleton et Machin	234	206	(28)	(11)
Canton de Haggart - annexé à Shackleton et Machin				
- Contribuables aux écoles publiques	31	160	129	416
- Contribuales aux écoles séparées	129	163	34	26
Canton de Haggart - annexé à Smooth Rock Falls				
Dans la région de la Commission locale de la voirie - Résidences permanentes				
- Contribuables aux écoles publiques	65	181	116	178
- Contribuables aux écoles séparées	164	182	18	11
- Résidences secondaires				
- Contribuables aux écoles publiques	35	121	86	25
- Contribuables aux écoles séparées	101	122	21	21
En dehors de la zone de la Commission locale de la voirie - Résidences permanentes				
- Contribuables aux écoles publiques	31	181	150	484
- Contribuables aux écoles séparées	130	182	52	40
- Résidences secondaires				
- Contribuables aux écoles publiques	17	121	104	612
- Contribuables aux écoles séparées	83	126	43	52

Nota: Les charges fiscales totales comprennent les taxes scolaires. Les chiffres indiqués pour Smooth Rock Falls et Shackleton et Machin s'appliquent aux résidences permanentes identifiées comme contribuant aux écoles séparées, les chiffres n'étant pas matériellement différents pour les contribuables aux écoles publiques. Tous les chiffres doivent être traités avec une précaution considérable en raison du manque de données d'évaluation pour les contribuables aux écoles publiques. Voir les discussions à l'annexe A.

Problème du gazoduc

Un problème qui peut se présenter est l'effet des annexions recommandées sur les taxes payées par le propriétare foncier principal de Haggart, TransCanada PipeLines. Bien qu'elle n'ait pas soumis de mémoire à l'étude, la compagnie s'opposera probablement à la recommandation 7 (et probablement également aux recommandations 1 et 4) sur la base du fait que l'augmentation de sa note d'impôt annuelle (de $8,000 à $72,000 dans le cas de Haggart) ne serait pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle dans les services dont elle bénéficie. C'est en tout cas l'argument que la compagnie a employé contre les annexions municipales antérieures et les constitutions de municipalités dans la région d'étude.

L'Ontario n'a généralement pas permis que les effets fiscaux sur des contribuables commerciaux particuliers forment un obstacle à des réorganisations nécessaires des gouvernements locaux. La Commission municipale de l'Ontario déclara à TransCanada lors de sa décision de 1967 sur la demande de constitution en municipalité d'Opasatika: "La commission pense que cette constitution en municipalité répond à un besoin réel et, bien que TransCanada PipeLines ne semble pas devoir tirer des bénéfices de cette décision, c'est une situation courante pour les constitutions en municipalité dans cette région. La commission conclut que l'intérêt public doit prédominer."

De nouveau, lors de la décision d'annexion de St-Pie X - Louisbourg en 1972, la commission déclara: "La raison principale à leur opposition est le prétendu manque de services offerts maintenant ou disponibles. Comme les taxes municipales sur les propriétés foncières ne sont pas en général à la mesure des services municipaux offerts pour une propriété donnée, la commission n'est pas persuadée qu'une exception devrait être faite pour cette raison." La raison pour laquelle la commission fit une exception lorsqu'elle refusa la demande conjointe d'annexion de Smooth Rock Falls et Kendrey en 1973 n'est pas claire.

Dispositions transitoires

Au cours de la dernière décennie, il a été habituel d'introduire des augmentations importantes de taxes provenant de changements aux structures de gouvernement local de manière graduelle. Si le gouvernement de l'Ontario suivait les précédents établis dans les municipalités régionales et dans d'autres restructurations soutenues par la province, les contribuables de Haggart n'auraient pas à payer le taux d'imposition municipal au complet avant cinq ans. La première année, ils paieraient ce qu'ils auraient eu à payer en impôts fonciers provinciaux et en taxes des commissions locales

de la voirie (avec des ajustements pour l'inflation); la deuxième année, ils paieraient au taux d'avant l'annexion plus 20% de la différence; la troisième année, le taux d'avant l'annexion plus 40% de la différence; etc.

Les trois-quarts du coût du programme transitoire seraient payés par une introduction graduelle des diminutions de taxes pour les contribuables existants à Shackleton et Machin et Smooth Rock Falls. Le reste proviendrait du gouvernement provincial. L'article 8(b) du Ontario Unconditional Grant Act (la Loi sur les subventions non conditionnelles de l'Ontario) prévoit que "le Lieutenant Gouverneur en Conseil peut, en vue de minimiser les changements dans les effets de l'imposition locale et pour promouvoir le développement de services sur une base régionale ... prévoir que des paiements soient effectués à toute ... municipalité d'échelon inférieur [c.-à-d. ville, village, canton ou district de développement] affectée par une fusion, une annexion ou des changements dans les responsabilités pour la fourniture de services..." (traduction non officielle). La ville de Smooth Rock Falls reçut un paiement aux termes de la loi en 1977, en relation avec sa fusion avec le canton de Kendrey.

Subvention pour l'aréna

En 1978, le Comité de citoyens du canton de Haggart a obtenu une charte d'incorporation comme corporation à capital sans action aux termes de la partie III du Corporations Act (la Loi sur les corporations). Récemment, le comité a soumis une demande au ministère de la Culture et des Loisirs pour une subvention de $37,500 aux termes du Community Recreation Centres Act (la Loi sur les centres de loisirs communautaires). Cette somme serait payée à la ville de Smooth Rock Falls comme partie de la contribution de $75,000 au projet de réparation de l'aréna de la ville de $700,000.

Il n'est pas certain que les résidents de Haggart puissent recueillir la part locale des $75,000 nécessaire aux termes du programme de subventions provinciales. Le montant précis de cette part, après exclusion de toutes les subventions (y compris la subvention de Wintario), est encore à l'étude au ministère des Affaires culturelles et des Loisirs. De toute façon, la demande ne serait pas affectée par le changement de statut de Haggart tel que le recommande ce rapport puisque la demande aurait été soumise avant le changement. Le Conseil de la ville de Smooth Rock Falls a exprimé une certaine inquiétude à ce sujet dans son mémoire à l'étude du gouvernement local.

AUTRES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 9: QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIEN-ETRE DU DISTRICT DE COCHRANE ET LE CONSEIL ADMINISTRATIF DES FOYERS POUR PERSONNES AGEES DU DISTRICT DE COCHRANE COMPRENNENT CHACUN DOUZE MEMBRES, TOUS NOMMES PAR LES CONSEILS DES MUNICIPALITES EN FAISANT PARTIE.

RECOMMANDATION 10: QUE LES MUNICIPALITES ET ORGANISMES A FONCTION SPECIFIQUE DANS LA REGION D'ETUDE ENVISAGENT DE DEMANDER AU MINISTERE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES D'ENTREPRENDRE UNE ETUDE DU PARTAGE POSSIBLE DES LOCAUX, DU PERSONNEL ET DES INSTALLATIONS DES ORGANISMES PUBLICS DE LA REGION.

RECOMMANDATION 11: QUE LES MUNICIPALITES ET AUTRES ORGANISMES DE LA REGION DE COCHRANE NORD CONTINUENT LEURS EFFORTS POUR FOURNIR LEURS SERVICES AUX RESIDENTS EN FRANCAIS ET EN ANGLAIS SELON LES BESOINS.

Organismes à fonction spécifique

Les vingt dernières années ont vu le transfert de nombreuses responsabilités municipales des conseils élus à des organismes régionaux nommés. Il y a l'heure actuelle pas moins de onze organismes de ce genre dans la région d'étude, y compris quatre commissions scolaires (deux publiques et deux séparées), le Conseil d'administration du bien-être du district de Cochrane, le Conseil administratif des foyers pour personnes âgées du district de Cochrane, les Services familiaux du district de Cochrane nord et l'Unité de santé de Porcupine.

De nombreux problèmes surgissent avec la division des fonctions municipales entre organismes à fonction spécifique. Il comprennent une tendance à la domination par la province et un manque de coordination entre les organismes.

Malheureusement, il n 'y a pas de solution facile. Le retour de ces fonctions aux municipalités doit être rejeté pour des raisons d'efficacité. Dans le domaine de la santé publique, par exemple, aucune des municipalités de la région d'étude, pas même la ville de Kapuskasing, ne pourrait se permettre d'employer à temps plein un responsable médical par elle-même.

On a considéré au début de l'étude la possibilité de fusionner les diverses commissions en une espèce de structure de niveau supérieur calquée sur le système des comtés du sud de l'Ontario. Cependant, cette idée a dû être abandonnée en raison de la participation à la plupart de ces organismes de municipalités situées en dehors de la région d'étude. Que ferait-on de Cochrane,

Glackmeyer, Iroquois Falls, Black River-Matheson, Timmins et Hornepayne si l'Unité de santé de Porcupine était réduite à la région de Hearst à Smooth Rock Falls toute seule?

Composition des conseils

La recommandation 9, la modification dans la composition du Conseil d'administration du bien-être du district de Cochrane nord et du Conseil des foyers pour personnes âgées du district de Cochrane, est conçue pour améliorer la compréhension et le contrôle des opérations des conseils au niveau local. Les deux conseils couvrent à l'heure actuelle la même région (c.-à-d. toutes les municipalités du district de Cochrane, sauf la ville de Timmins), mais leur composition diffère. Le conseil du bien-être a dix membres; huit nommés par les conseils municipaux et deux par le Lieutenant Gouverneur en Conseil. Le conseil des foyers pour personnes âgées a sept représentants des municipalités et deux personnes nommées par la province.

Il y a des variations considérables dans le nombre de représentants alloués à chaque municipalité et dans les "régions", ou districts, utilisés pour la sélection conjointe de représentants partagés par plus d'une municipalité. Kapuskasing a deux représentants sur le conseil des foyers pour personnes âgées, mais un seulement sur le conseil d'administration du bien-être. Owens, Williamson et Idington partage un représentant avec Opasatika et Eilber et Devitt sur le conseil du bien-être et se joint à Hearst pour la sélection d'un représentant sur le conseil des foyers pour personnes âgées. Ce dernier conseil a reçu une demande des trois municipalités rurales pour avoir un représentant à elles.

Il serait plus facile de répondre favorablement à cette demande en augmentant le nombre des membres sur chaque conseil à douze. Cela permettrait également à certaines des autres municipalités d'avoir une représentation séparée sur les conseils pour la première fois.

Il n'y a pas de raison valable, semble-t-il, pour laquelle deux des sièges supplémentaires attribués aux municipalités ne soient pas les deux sièges alloués à la province. Les représentants provinciaux sur les conseils n'agissent pas comme délégués de la province et le ministère des Services sociaux et communautaires a d'amples moyens de protéger l'intérêt provincial par ses règlements et ses subventions conditionnelles.

On pourrait considérer la possibilité d'exiger des municipalités qu'elles nomment les mêmes personnes sur les deux conseils. Les conseils pourraient continuer comme entités juridiques séparées, le même groupe de personnes se rencontrant une fois dans un rôle et la fois

suivante dans un autre. La représentation commune contribuerait sans aucun doute à une coordination plus grande de l'administration et des politiques dans le domaine des services sociaux. Deux personnes servent simultanément sur les deux conseils à l'heure actuelle.

Le tableau IV (au verso) montre une distribution possible de la représentation sur les conseils. La distribution semble raisonnablement équitable des points de vue de la population et de l'évaluation normalisée. Le District Welfare Administration Act (la Loi de l'administration du bien-être de district) et le Homes for the Aged and Rest Homes Act (la Loi sur les foyers pour personnes âgées et foyers de repos) suggèrent que ces deux facteurs soient pris en compte dans la distribution des sièges. Cependant, la loi ne donne pas de formule exacte.

La distribution proposée ne permet pas de représentation pour le Conseil de développement de Moosonee sur les conseils du district de Cochrane. Moosonee partage à l'heure actuelle un représentant avec Cochrane et Glackmeyer sur le conseil des foyers pour personnes âgées. La raison n'en est pas très claire puisque le bien-être et les foyers pour personnes âgées pour les résidents de Moosonee sont des responsabilités provinciales.

Etude du partage des ressources

La recommandation 10, l'étude proposée d'un partage possible du personnel, des équipements et des installations, est une suggestion du Conseil de la ville de Kapuskasing. Le conseil pense que l'étude devrait être entreprise en élargissant les termes de l'étude du gouvernement local. Si d'autres conseils et organismes pensent que cette étude pourrait être utile, une demande pourrait être soumise au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le personnel de la direction de l'Administration municipale du ministère des Affaires intergouvernementales a récemment participé à une étude semblable entreprise pour le compte de la Waterloo Local Government Review Commission (la Commission d'étude du gouvernement local de Waterloo). La direction des services régionaux du ministère entreprend également des études de cette nature.

Bilinguisme municipal

Le français est la langue maternelle d'environ 71% des habitants de la région d'étude. Le pourcentage pour la province dans son ensemble est de 6%.

Les défis que posent au gouvernement local la nature linguistique particulière de la région ont été discutés dans un mémoire très réfléchi

TABLEAU IV

DISTRIBUTION PROPOSEE DE LA REPRESENTATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIEN-ETRE DU DISTRICT DE COCHRANE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES FOYERS POUR PERSONNES AGEES DU DISTRICT DE COCHRANE

Région	Nombre de membres	Proportion de la représentation %	Proportion de la population %	Proportion de l'évaluation imposable normalisée %
Kapuskasing *	3	25.0	28.4	37.4
Iroquois Falls	2	16.7	14.7	15.2
Black River-Matheson	1	8.3	8.3	7.1
Hearst*	2	16.7	16.2	12.8
Eilber et Devitt Opasatika Owens, Williamson et Idington	1	8.3	7.6	6.8
Fauquier Shackleton et Machin * Glackmeyer	1	8.3	7.9	4.6
Smooth Rock Falls *	1	8.3	5.9	8.7
Cochrane	1	8.3	11.0	7.4
TOTAUX	12	100	100	100

* Avec les frontières recommandées dans ce rapport.

du Conseil du Grand Nord de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en août 1977. L'ACFO a déclaré que, alors que la ville de Hearst et les municipalités rurales dans la région d'étude fonctionnent fondamentalement en français, Kapuskasing et Smooth Rock Falls offrent le français "de manière sporadique". Toutes les municipalités encourent des dépenses supplémentaires pour traduire des documents de français en anglais et vice versa.

Programme de subventions

Depuis la préparation du mémoire de l'ACFO, la province de l'Ontario a introduit un programme de subventions pour aider les municipalités qui s'engagent à fournir de nouveaux services en français comme en anglais. Cette aide soutient de nouveaux programmes de formation en français pour les employés anglophones et des programmes de formation en anglais pour les employés francophones. Il existe également des dispositions pour aider les municipalités à traduire les règlements, plans officiels, procès verbaux des conseils et autres documents en français.

La subvention est limitée aux coûts de démarrage. La partie provinciale des dépenses approuvées s'élève à 80% pour la première année, 60% la deuxième année, 40% la troisième année, 20% la quatrième année et rien après çà.

La ville de Hearst et le canton d'Owens, Williamson et Idington sont, à l'heure actuelle, les seules municipalités de la région d'étude à avoir choisi de participer à ce programme à ce jour.

CONCLUSION

Des changements limités

Les élus et notables locaux dans le nord du district de Cochrane ont indiqué au début de l'étude du gouvernement local qu'ils recherchaient des changements pratiques qui les aideraient à répondre aux besoins de leurs administrés de manière plus efficace. Les recommandations du rapport final sont conçues en fonction de cet objectif. Elles représentent un équilibre délicat entre ce que les problèmes semblent exiger et ce que les résidents ont déclaré être prêts à accepter.

Mise en oeuvre

Il y a fondamentalement deux manières de procéder à la mise en oeuvre des recommandations. La première serait par le biais d'une soumission à la Commission municipale de l'Ontario. Cette méthode a été fréquemment utilisée pour ajuster les frontières municipales dans la région d'étude depuis les années 1960. Les désavantages de la commission municipale sont que la nature quasi judiciaire des procédures tend à encourager la confrontation au lieu de l'unanimité et que la commission n'a pas toujours la possibilité de formuler les arrangements financiers transitoires nécessaires. Cependant, ce serait probablement le meilleur moyen si seulement un ou quelques changements mineurs devaient résulter de l'étude.

Si, d'un autre côté, il existait un soutien pour l'ensemble ou la plupart des recommandations de l'étude, les conseils et résidents pourraient envisager de demander au gouvernement de l'Ontario des mesures législatives pour mettre en oeuvre les changements d'une manière globale. Les fusions et annexions dans les régions de Lakehead et de Timmins vers la fin des années 1960 et au début des années 1970 furent effectuées de cette manière.

Plus récemment, l'Honorable Thomas L. Wells, ministre des Affaires intergouvernementales, a patronné un projet de loi pour réorganiser le gouvernement local dans le district de Parry Sound. Le projet de loi se propose d'ajuster la frontière de la ville de Parry Sound avec le canton de McDougall, de fusionner certains territoires inorganisés avec la ville de Kearney et de constituer un nouveau canton de North Georgian Bay. Le projet de loi doit en principe être étudié en seconde et troisième lecture au cours de la session actuelle du Parlement provincial.

Soutien de la communauté

Quelle que soit la méthode choisie pour Cochrane nord, le soutien local est d'une importance critique. Le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il désire aider au renforcement du système municipal dans le nord de l'Ontario, mais seulement

lorsqu'il y existe un soutien local suffisant.

En dépit de son manque d'enthousiasme pour des changements à ses frontières, la ville de Kapuskasing a recommandé qu'il y ait une phase subséquente d'un an à l'étude du gouvernement local. Selon le conseil de la ville, "il serait très malheureux que le rapport [final] devienne simplement un autre volume sur les rayons d'une bibliothèque." Sera-ce là la destinée de ce rapport? Cette décision est maintenant entre les mains des personnes qui vivent dans les villes et villages le long de la Route 11 entre Hearst et Smooth Rock Falls.

DOCUMENTS EN ANNEXE

ANNEXE A

ANALYSE FINANCIERE

A. INTRODUCTION

Cette étude a pour objet l'estimation de l'impact financier potentiel, sur les contribuables résidentiels, des recommandations et options sur les frontières municipales discutées dans le rapport final de l'étude de la structure du gouvernement local pour la région de Hearst à Smooth Rock Falls. Une comparaison y est faite entre les impots locaux payés réellement en 1978 et leur niveau théorique si les nouvelles limites municipales avaient été en place au ler janvier de cette année-là.

Dans une première étape, il a fallu tirer les données de dépenses des budgets approuvés de 1978 pour les municipalités, les commissions locales de la voirie et les agences à vocation régionale. Des données supplémentaires ont été ensuite obtenues de diverses agences locales et de ministères provinciaux. De longues discussions s'ensuivirent pour déterminer avec la ville de Hearst le montant des dépenses de voirie à inclure dans le budget fictif d'une ville de Hearst agrandie.

Les charges fiscales hypothètiques indiquées sous la rubrique "Après annexion" on été obtenues en ajustant les dépenses prévues au budget, selon les besoins, et en recalculant les subventions provinciales applicables. S'il y a des erreurs dans les ajustements sur les données de dépenses, elles vont en général dans le sens d'une surestimation des effets négatifs possibles sur l'imposition plutôt que d'une sous-estimation. Par exemple, l'augmentation des dépenses consacrée aux loisirs a été estimée en multipliant la population de la zone annexée par le taux actuel de dépenses par habitant pour les loisirs dans la municipalité annexante, bien qu'en toute probabilité, les nouveaux budgets de loisirs n'auront pas à subir une augmentation aussi importante.

Il ne faut pas interpréter les chiffres comme des prévisions des impôts réels futurs. L'analyse se limite aux effets des changements aux limites municipales qui tombent plus ou moins en dehors du contrôle des conseils élus. Ces effets comprennent les transferts d'évaluation, les augmentations de dépenses inévitables et les changements dans les admissibilités aux subventions.

De plus, l'analyse représente l'image de la situation financière municipale à un moment donné dans le temps. Bien des choses se sont produites depuis que les budgets utilisés pour l'analyse ont été adoptés au milieu de 1978. A Hearst, par exemple, le ministère de l'Environnement a commencé la construction d'une usine de filtration d'eau de 3.8 millions de dollars, la ville a construit un complexe sportif de 2.8 millions de dollars et 1 million de dollars ont été ajoutés au relevé d'évaluation de la ville par un nouveau centre commercial. Dans l'année qui

vient, on s'attend à une extension de $800,000 du champ d'épandage de la ville et à la construction d'une usine de pastilles combustibles de 4 millions de dollars par Shell. Aucune de ces réalisations n'a été prise en compte dans l'analyse.

Les niveaux d'imposition indiqués dans les colonnes "Après annexion" des tableaux couvrent les augmentations des dépenses municipales causées par des changements aux limites municipales, dans l'hypothèse où aucune amélioration majeure aux services n'est entreprise. Il demeure, cependant, qu'une fois intégrés à une municipalité, les résidents des zones annexées s'attendront à recevoir et exigeront de meilleurs services de voirie et autres. En même temps, les conseillers municipaux seront tentés de ne pas tirer totalement partie des réductions possibles aux taux d'imposition pour la zone annexante.

En appliquant les taux d'imposition réels de 1978 aux municipalités agrandies, on obtient une idée de ce qui pourrait se passer si des améliorations au niveau des services étaient apportées jusqu'à un point extrême. Le "revenu non engagé" indiqué au bas de chaque tableau représente la somme d'argent supplémentaire qui serait disponible aux conseils sans qu'il faille augmenter les impôts payés par les contribuables municipaux actuels. Les chiffres d'imposition correspondant indiqués dans les colonnes "Après annexion" - Taux d'imposition actuel" représentent le "cas le plus défavorable" pour les résidents du territoire inorganisé.

Les chiffres indiqués dans les colonnes "Total" comprennent les impôts fonciers levés à des fins municipales et scolaires. Sauf indication contraire, les chiffres s'appliquent aux résidents soutenant les écoles séparées (ils ne sont pas différents de ceux qui soutiennent les écoles publiques sauf dans le canton de Haggart). Il faut comprendre, cependant, qu'à part le partage recommandé du canton de Haggart entre Shackleton et Machin et Smooth Rock Falls, aucune des recommendations sur les frontières municipales n'affecterait l'imposition à des fins scolaires des propriétaires fonciers. Les quatre commissions scolaires de la région continueraient à allouer les coûts scolaires nets sur la base d'évaluation actuelle. La seule différence serait que les commissions demanderaient maintenant aux municipalités de fournir les montants dûs des zones inorganisées annexées au lieu de recueillir les taxes directement ou d'obtenir des municipalités qu'elles le fassent sur une base bénévole ou moyennant compensation.

"CLV" se réfère aux taxes des commissions locales de la voirie, "IFP" à l'impôt foncier provincial et "Mun" à l'impôt pour des fins municipales (c'est-à-dire à l'exclusion de l'éducation) dans les tableaux 1 à 8. "P" signifie quelqu'un qui contribue aux écoles publiques, et "S" quelqu'un qui contribue aux écoles séparées

dans les tableaux 6 et 7. Les taux d'imposition pour toutes les options et recommandations sont indiqués au tableau 9. Les taux d'imposition pour les recommandations et options concernant la région de Hearst sont légèrement différents de ce qu'ils seraient en réalité car la différence mineure entre les facteurs de normalisation de l'évaluation pour Hearst et les autres zones fusionées (102.1 contre 100) a été ignorée pour des raisons de simplification.

Les questions sur cette analyse doivent être envoyées à C.J. Bender, C.G.A., Direction des Services régionaux, ministère des Affaires intergouvernementales, 347 rue Sherbrooke, North Bay, Ontario, P1B 2C1.

B. RECOMMANDATION CONCERNANT LA REGION DE HEARST

Le rapport final recommande l'intégration à la ville de Hearst des cantons de Lowther, Way, Hanlan, Casgrain et Kendall. Ceci augmenterait l'évaluation normalisée de la ville de 35%, la faisant passer de $29 315 000 à $39 609 000. Par contraste, l'option de la zone d'aménagement (les cinq cantons géographiques plus le canton d'Eilber et Devitt) produirait une entité dont l'évaluation serait supérieure de 65%; et l'option de Wyborn (Lots 7-12, Concessions IX-XII, canton de Way), en une entité dont l'évaluation serait supérieure de 4% à celle de la ville actuelle.

Sur la base de consultations avec la ville de Hearst, il a été supposé que les frais d'administration générale de Hearst n'augmenteraient pas à la suite des changements recommandés aux frontières. Dans le cas de l'option de la zone d'aménagement, cependant, les frais d'administration prévus au budget du canton d'Eilber et Devitt ont été inclus, pour fournir des fonds pour du personnel et de l'équipement supplémentaires. On n'a pas essayé de déterminer les économies d'échelle qui seraient possibles dans cette catégorie.

Environ $200 000 ont été ajoutés pour le coût d'entretien des 115 milles de route relevant des six commissions locales de la voirie qui seraient intégrées à la ville. Il s'agit d'un compromis, supérieur de $45 000 aux dépenses réelles totales sur les routes en 1978 mais inférieur de $80 000 à ce que la ville pense qu'elle devrait payer si elle devait faire le travail elle-même avec des équipements nouveaux achetés le jour après l'annexion et payés sur cinq ans (voir tableau 10). Il est raisonable de penser, et le trésorier de la ville est d'accord sur ce point, que la ville louerait certain des équipements supplémentaires soit auprès d'opérateurs privés soit auprès du ministère des Transports et des Communications au cours de la première année au lieu de tout acheter en une fois.

Le montant inclus dans l'analyse de l'option de Wyborn correspond à la portion appropriée du budget de la commission locale de la voirie de Way, alloué proportionnellement au millage impliqué. Il a été supposé que le taux de subvention pour les routes s'élevait à 50% dans tous les cas. Le ministère des Transports et des Communications a indiqué que Hearst aurait un taux de 50% même si c'était un canton.

Le budget du grand Hearst comprend les frais d'amortissement annuels d'un investissement de $150 000 correspondant à une caserne de pompiers et des équipements connexes à installer au voisinage de Jogues. Le coût réel pourrait être nettement inférieur à $150 000 selon le type et l'état des équipements à installer dans la caserne. Les $150 000 n'ont pas été inclus dans l'analyse de Wyborn.

Les coûts du ramassage des ordures pour les cantons

géographiques ont été estimés au coût unitaire courant de Hearst. Les coûts existant d'Eilber et Devitt ont été ajoutés au budget pour l'option de la zone d'aménagement. Il se peut qu'il ne soit pas économiquement possible d'offrir ce service à toutes les parties des cantons géographiques en raison des distances. Si tel est le cas, les coûts pourraient être régionalisés pour éviter de faire payer les résidents ruraux pour des services qu'ils ne reçoivent pas.

Les coûts de la Commission de santé ont été augmentés au taux par habitant de $3.78 pour l'Unité de santé de Porcupine. Les coûts des hopitaux pour les résidents des cantons géographiques sont à l'heure actuelle subventionnés à 100% par la province; l'annexion pourrait donc entraîner une dette supplémentaire de contribution au capital pour la ville à long terme. Cet élement n'a cependant pas été inclus dans l'analyse en raison des difficultés d'estimation.

Les coûts des services sociaux pour les résidents des cantons géographiques seraient subventionnés à 100% par la province la première année après l'annexion. Ils ont cependant été inclus dans l'analyse pour permettre de présenter l'image financière d'une année typique. Le ministère des Services sociaux et communautaires dépense à l'heure actuelle $52 800 sur vingt-deux cas d'assistance sociale dans les cantons géographiques autour de Hearst. Ce montant a été ajouté au budget de 1978 du Conseil administratif du bien-être du district de Cochrane et le coût net a été redistribué entre les municipalités impliquées sur la base de l'évaluation nette normalisée pour la zone couverte par le Conseil. L'augmentation des besoins de Hearst s'est élevée à $8 500.

Il n'y a à l'heure actuelle aucun résident des cantons géographiques autour de Hearst dans les deux foyers pour personnes agées dépendant du Conseil d'administration des résidences pour personnes agées du District de Cochrane. Le budget du Conseil a été recalculé et redistribué en accord avec les nouveaux chiffres d'évaluation normalisée.

Les coûts des services de loisirs pour les cantons géographiques ont été augmentés en utilisant le coût net par tête pour la ville de Hearst. Les coûts des services de loisirs pour Eilber et Devitt ont été inclus dans l'analyse de l'option de la zone d'aménagement.

Les chiffres des impôts pour Hearst dans les tableaux 1 à 3 ne comprennent pas les coûts de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées qui sont récupérés par la facturation des usagers. Les résidents des zones annexées ne paieraient pas pour les services d'eau ou d'égouts sauf s'ils les reçoivent.

Les unités d'habitation permanentes incluses dans les tableaux ne comprennent pas les fermes. Les propriétaires-résidents de

fermes dans le territoire inorganisé peuvent calculer la différence que l'annexion recommandée apporterait à leur facture annuelle d'impôt en comparant ce qu'ils paient à l'heure actuelle en taxes scolaires et taxes de voirie (ces fermes étant exemptes de l'impôt foncier provincial) et le produit de 25.53 mills par la valeur de l'évaluation de la ferme aux fins de la taxe scolaire. Il faut noter que la moitié des taxes de voirie et des impots fonciers payés par un fermier pour la ferme sur laquelle il réside est recupérable sous forme de ristourne aux termes de l'Ontario Farm Tax Reduction Program (Programme de réduction des taxes sur les fermes de l'Ontario).

TABLEAU 1

RECOMMANDATION CONCERNANT LA REGION DE HEARST:
ANNEXION DES CANTONS DE LOWTHER, WAY, HANLAN,
CASGRAIN ET KENDALL A LA VILLE DE HEARST

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun $	Total $	Mun $	Total $	Mun $	Total $
Hearst	186	330	124	268	186	330
Way	84	176	72	173	108	200
Hanlan						
- Unité d'habitation permanente	133	193	47	106	70	130
- Unité d'habitation secondaire	36	104	53	120	79	147
Casgrain						
- Unité d'habitation permanente	85	183	76	174	115	212
- Unité d'habitation secondaire	45	149	81	185	122	226
Kendall	95	212	91	209	137	255
Lowther	45	114	53	121	80	148

Revenus non engagés: $408 741

TABLEAU 2

OPTION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE HEARST:
FUSION DE HEARST, EILBER ET DEVITT ET
DE CINQ CANTONS INORGANISES

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun $	Total $	Mun $	Total $	Mun $	Total $
Hearst	186	330	126	270	186	330
Eilber et Devitt						
- Unité d'habitation permanente	82	172	76	165	112	202
- Unité d'habitation secondaire	51	106	47	102	69	125
Way	84	176	73	165	108	200
Hanlan						
- Unité d'habitation permanente	133	193	47	107	70	130
- Unité d'habitation secondaire	36	104	94	121	79	147
Casgrain						
- Unité d'habitation permanente	85	183	77	175	115	212
- Unité d'habitation secondaire	45	149	82	187	122	226
Kendall	95	212	93	210	137	255
Lowther	45	114	54	122	80	148

Revenus non engagés: $473 590

TABLEAU 3

OPTION DE WYBORN:
ANNEXION DES LOTS 3-12 DES CONCESSIONS IX-XII,
A LA VILLE DE HEARST, CANTON DE WAY

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après Annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun	Total	Mun	Total	Mun	Total
	$	$	$	$	$	$
Hearst	186	330	114	258	186	330
Way	84	190	76	182	124	231

Revenus non engagés: $341 000

C. RECOMMANDATION CONCERNANT LA REGION DE KAPUSKASING

Le rapport final recommande que le canton d'O'Brien et le quart sud-est du canton d'Owens soient annexés à Kapuskasing. Cette zone comprend $1 333 000 en évaluation de type municipal - 40% en fermes et résidences et 60% en installations commerciales et industrielles.

L'annexion entraînerait la disparition des commissions locales de voirie de Kitigan et West Riverside. Puisque la ville ne prendrait à sa charge que trois milles de route supplémentaires, le montant combiné des dépenses des commissions locales pour 1978, soit $6 600, est probablement très près du montant supplémentaire que la ville aurait à dépenser. Le taux de subvention des routes continuerait à 50%.

Les coûts des soins de santé ont été augmentés au taux de $3.78 par tête. Les budgets 1978 du Conseil d'administration du Bien-être du district de Cochrane et du Conseil d'administration des résidences pour personnes âgées du district de Cochrane ont été redistribués entre les municipalités concernées pour tenir compte de l'évaluation ajoutée à Kapuskasing. A l'heure actuelle, il n'y a apparemment aucun cas actif d'assistance sociale dans les cantons d'Owens ou d'O'Brien.

Le ramassage des ordures et les coûts des services de loisirs ont été augmentés aux taux respectifs par ménage et par tête de Kapuskasing.

Aucune augmentation pour les frais d'administration générale ou de protection anti-incendie n'a été prévue.

L'annexion entraînerait une réduction du taux de subvention de péréquation des ressources de Kapuskasing de 5.7% à 5.4%. Un mill produirait $118 536 dans la ville agrandie.

L'analyse de la fusion du canton de Fauquier et du canton de Shackleton et Machin présentée au tableau 5 est une analyse pure de transfert de taxes et de subventions. On n'a pas essayé d'estimer les économie qui seraient possibles en raison de l'élimination des dédoublements de personnel et d'équipement.

TABLEAU 4

RECOMMANDATION CONCERNANT LA REGION DE KAPUSKASING:
ANNEXION DU CANTON D'O'BRIEN ET DU QUART
SUD-EST DU CANTON D'OWENS A LA VILLE DE KAPUSKASING

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun $	Total $	Mun $	Total $	Mun $	Total $
Kapuskasing	174	386	170	382	170	386
Owens						
- Zone desservie par la commission locale de la voirie	109	247	116	255	123	261
- Zone en dehors de la commission locale de la voirie	47	185	116	255	123	261
O'Brien						
- Zone desservie par la commission locale de la voirie	70	232	135	298	143	305
- Zone en dehors de la commission locale de la voirie	50	212	135	298	143	305

Revenus non engagés: $48 000

TABLEAU 5

OPTION DE FUSION DE FAUQUIER
ET SHACKLETON ET MACHIN

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après fusion	
	Mun $	Total $	Mun $	Total $
Fauquier				
- Unité d'habitation permanente*	100	247	109	256
- Unité d'habitation secondaire	44	109	48	113
Shackleton et Machin				
- Unité d'habitation permanente*	109	236	91	219
- Unité d'habitation secondaire	41	90	35	83

* A l'exclusion des fermes

D. RECOMMANDATION POUR LE CANTON DE HAGGART

Le rapport final recommande l'annexion du quart ouest du canton de Haggart (lots 22 à 28 et lot 21, concession I-III, V-XII) au canton de Shackleton et Machin et l'annexion des trois-quarts est à la ville de Smooth Rock Falls. Ceci aurait pour résultat automatique l'inclusion de l'ensemble de Haggart dans la région de la Commission scolaire de Kapuskasing. Tous les terrains privés dans le canton font déjà partie de la zone de la Commission des écoles séparées catholiques de Kapuskasing.

Il n'y a pas de commission locale de la voirie dans la partie de Haggart annexée à Shackleton et Machin. Le budget de 1978 de $6 100 de la commission de la voirie du lac Departure serait en principe suffisant pour couvrir la prise en charge de la route du lac Departure par Smooth Rock Falls. L'Association des propriétaires de châlets du lac Departure a indiqué qu'elle ne désire aucune amélioration au service routier.

L'analyse ne comprend aucune provision d'augmentation des frais d'administration générale et de protection anti-incendie. Les augmentations des frais associés aux autres services ont été estimées sur la même base qu'ailleurs dans cette étude. Comme le montrent les tableaux 6 et 7, les annexions recommandées rendraient possibles des réductions importantes de taxes à Smooth Rock Falls et à Shackleton et Machin. En appliquant les taux d'imposition municipaux réels de 1978 à Haggart, les revenus nouveaux nets produits s'élèveraient à $140 000 et $36 000 respectivement.

Les augmentations importantes de taxes indiquées pour les résidents soutenant les écoles publiques à Haggart sont une conséquence du fait qu'à l'heure actuelle Haggart ne fait partie d'aucune région scolaire. Ces chiffres doivent être traités avec une prudence considérable, cependant, car les valeurs d'évaluation du type municipal ne sont pas disponibles pour les propriétés en question.

L'évaluation des propriétés résidentielles imposables pour les écoles publiques a été estimée en multipliant l'évaluation moyenne pour les résidents soutenant les écoles séparées par le nombre de propriétés résidentielles sur le registre de l'impôt foncier provincial, moins le nombre de propriétés imposées pour les écoles séparées. Le chiffre en résultant n'a de sens que dans la mesure où l'évaluation moyenne pour les écoles publiques est la même que pour les écoles séparées et où le nombre des propriétés sur le registre de l'impôt foncier provincial est correct.

Les chiffres dans les tableaux ne reflètent aucune mesure qui pourrait être prise pour assurer l'introduction graduelle des augmentations de taxes par des ajustements transitoires ou des aides temporaires. Si la pratique appliqués dans d'autres situations de restructuration faite avec le soutien du gouvernement était suivie, les

taxes dans Haggart augmenteraient progressivement pour atteindre les niveaux municipaux à Smooth Rock Falls et Shackleton et Machin sur une période de 5 ans.

Le canton de Haggart ajouterait 2% à l'assiette de taxation de la Commission de Kapuskasing pour les écoles élémentaires et 1.38% à son assiette pour les écoles secondaires. Le taux de taxation de la commission pour les écoles élémentaires serait réduit de 0.195 mill. Dans la section des écoles secondaires, le revenu supplémentaire créé par l'augmentation de l'assiete de taxation serait contrebalancé par une perte de subventions du ministère de l'Education, avec comme résultat net une augmentation du taux d'imposition de 0.13 mill. Le résultat net pour les résidents des municipalités et des zones inorganisées tombant à l'heure actuelle sous la juridiction de la commission serait une réduction mineure de 0.06 mill pour ceux qui soutiennent les écoles publiques et une augmentation également mineure de 0.13 mill pour ceux qui soutiennent les écoles séparées.

TABLEAU 6

ANNEXION RECOMMANDEE DES LOTS 22-28 ET DU LOT 21, CONCESSION IV, CANTON DE HAGGART AU CANTON DE SHACKLETON ET MACHIN

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun $	Total $	Mun $	Total $	Mun $	Total $
Shackleton - Machin						
- Unité d'habitation permanente *	108	232P 234S	81	202P 206S	108	229P 232S
- Unité d'habitation secondaire	41	89P 90S	31	78P 79S	41	88P 89S
Haggart **	31	31P 129S	64	160P 163S	85	181P 184S

Revenus non engagés: $30 600

* Comprend les fermes et résidences

** Comprend les fermes et résidences. Il n'y a pas de résidence secondaire dans cette partie de Haggart.

TABLEAU 7

ANNEXION RECOMMANDEE DES LOTS 1-20 ET DU LOT 21,
CONCESSIONS I-III, V-XII,
CANTON DE HAGGART A LA VILLE DE SMOOTH ROCK FALLS

COMPARAISON DES CHARGES FISCALES RESIDENTIELLES MOYENNES

	Levées en 1978		Après annexion		Après annexion Taux d'imposition existant	
	CLV et IFP ou Mun	Total	Mun	Total	Mun	Total
	$	$	$	$	$	$
Smooth Rock Falls						
- Dans la zone de service	164	315P 329S	131	282P 283S	164	315P 316S
- En dehors de la zone de service	161	312P 326S	128	279 280S	161	312P 313S
Haggart - Zone de la C.V.L. du lac Departure						
- Unité d'habitation permanente *	65	65P 164S	83	181P 182S	104	202P 204S
- Unité d'habitation secondaire	35	35P 101S	56	121P 122S	70	136P 136S
Haggart - Zone en dehors de la commission locale de la voirie						
- Unité d'habitation permanente *	31	31P 130S	83	181P 182S	104	202P 204S
- Unité d'habitation secondaire	17	17P 83S	56	121P 122S	70	136P 136S

Revenus non engagés: $140 000

* Comprend les fermes-résidences.

TABLEAU 8

TAUX D'IMPOSITION POUR LES RECOMMANDATIONS
ET OPTIONS SUR LES LIMITES MUNICIPALES

	Municipal		Total	
	Rés.	Com.	Rés.	Com.
Recommandations concernant la région de Hearst:				
Hearst	11.750	13.730	25.514	28.913
Inorganisée	11.750	13.730	26.848	30.505
Option de la zone d'aménagement de Hearst:				
Hearst	11.940	14.050	25.606	29.233
Inorganisée	11.940	14.050	27.038	30.825
Eilbert et Devitt	11.940	14.050	26.124	30.420
Option de Wyborn				
Hearst	10.790	12.690	24.455	27.873
Way	10.790	12.690	25.888	29.465
Recommandations concernant la région de Kapuskasing:				
Kapuskasing	14.600	17.180	32.840	37.450
Inorganisée	14.080	10.500	30.944	35.297
Shackleton-Machin et quart ouest de Haggart:				
Shackleton-Machin	11.140	13.100P	27.618	31.409
	11.140	13.100S	28.165	32.017
Haggart	11.140	13.100P	27.660	31.456
	11.140	13.100S	28.170	32.022
Smooth Rock Falls et trois-quarts est de Haggart:				
Smooth Rock Falls				
- en dehors de la	14.320	16.850P	31.229	35.716
zone de service	14.320	16.850S	31.411	35.840
- à l'intérieur de	14.660	17.250P	31.639	36.116
la zone de service	14.660	17.250S	31.751	36.240
Haggart	14.320	16.850P	31.277	35.691
	14.320	16.850S	31.450	35.883
Shackleton-Machin et Fauquier:				
Shackleton-Machin	12.380	14.570	29.690	33.800
Fauquier	12.380	14.570	29.090	33.150

TABLEAU 9

TABLEAU DE 1977 POUR L'EVALUATION IMPOSABLE
NORMALISEE ET LA POPULATION IMPOSEE DE 1978

	Evaluation			Population
	Rés.	Com.	Total	
	$ (000s)	$ (000s)	$ (000s)	$
Recommandations de la région de Hearst:				
Hearst	16 962	12 353	29 315	5 171
Way	1 817	1 497	3 314	878
Hanlan	595	642	1 237	142
Casgrain	733	81	814	193
Kendal	1 223	1 559	2 782	501
Lowther	352	1 790	2 142	189
	21 682	17 922	39 604	7 074
Option de la région d'aménagement de Hearst:				
Comme ci-dessus	21 682	17 922	39 604	7 704
Eilber et Devitt	2 239	6 560	8 889	1 332
	24 011	24 482	48 493	8 406
Option de Wyborn				
Hearst	16 962	12 353	29 315	5 171
Wyborn	186	5	191	72
Partie de Way	792	69	861	334
	17 940	12 427	30 367	5 577
Recommandations de la la région de Kapuskasing:				
Kapuskasing	49 618	64 219	114 837	12 279
Owens	133		133	55
O'Brien	318	682	1 000	116
	50 069	64 901	115 970	12 450
Shackleton-Machin et quart ouest de Haggart:				
Shackleton-Machin	1 889	2 478	4 367	891
Haggart	222	559	781	141
	2 111	3 037	5 148	1 032
Trois-quarts est de Haggart:				
Smooth Rock Falls	6 937	18 094	25 031	2 369
Haggart	362	1 612	1 974	211
	7 299	19 706	27 005	2 580
Shackleton-Machin et Fauquier:				
Shackleton-Machin	1 889	2 478	4 367	891
Fauquier	5 356	2 992	8 348	1 448
	7 245	5 470	12 715	2 339

Source: Ministère du Revenu

TABLEAU 10

ESTIMATION DES DEPENSES MUNICIPALES SUPPLEMENTAIRES DE VOIRIE CREES PAR L'ANNEXION RECOMMANDEE DE CINQ CANTONS GEOGRAPHIQUES A HEARST EN SUPPOSANT QUE TOUS LES EQUIPEMENTS SONT NOUVEAUX

Fonds du revenu		
Matériaux		31 500
Salaires:		
1 Contremaître	21 500	
2 Ouvriers	36 500	
2 Opérateurs d'équipement	40 500	
	98 500	98 500
Repaiement de la dette sur l'équipement (voir ci-dessous)		150 000
		280 000
Fonds d'investissement		
1 Nivelleuse 740 Champion avec raclette de bouteur, chasse-neige en V et transmission assistée		87 000
1 Nivelleuse 740 Champion avec raclette de bouteur, et transmission assistée		83 000
2 Chasse-neige à essieu unique avec caisson de 12' et raclette Ford 850 (28 000 chacun)		56 000
1 Fourgon pour le personnel avec direction assistée et quatre vitesses		8 000
1 Camionnette avec direction assistée		6 500
1 Camion de 4 tonnes avec treuil et crémaillère		13 000
1 Pelle excavatrice Case 780 (avec rabais pour le gouvernement)		50 000
1 Cabane en forme de tente pour le sable. Environ		40 000
1 Garage préfabriqué 80 x 40. Environ		100 000
1 Sableuse en tandem de 12 verges		35 000
1 Chaudière portative		8 000
		485 500

Source: Ville de Hearst

ANNEXE B

ANALYSE DES INFRASTRUCTURES HYPOTHETIQUESPOUR WYBORN

P. Joseph
Directeur de projet
Direction de la coordination des projets
Ministère de l'Environnement
20 mars 1979

Ce rapport a été préparé à la suite d'une demande en date du 22 février 1979 du ministère des Affaires intergouvernementales en vue d'une étude préliminaire des infrastructures nécessaires à la communauté de Wyborn.

Ce travail est de nature hypothétique car cette communauté est à l'heure actuelle inorganisée et aucune demande d'installations d'infrastructures n'a été présentée. Jusqu'à ce qu'une telle demande ait été soumise et que les problèmes aient été identifiés, le ministère de l'Environnement n'aura aucune participation aux problèmes d'infrastructures de la communauté.

Quatre options ont été étudiées en ce qui concerne les égouts. La première est le service communal décrit dans le rapport d'août 1975 préparé pour la ville de Hearst par Northland Engineering Ltd. Ce système comprendrait un poste de pompage à Wyborn et une conduite par refoulement et un égout par gravité, à environ 500 pieds de la rivière Mattawishkia, raccordés au réseau existant sur la rue West. Il pourrait desservir une population de 900 personnes.

La deuxième option consiste en un service communal comprenant un poste de pompage situé dans la communauté de Wyborn et une conduite de refoulement parallèle à la voie ferrée de l'Algoma Central Railway et adjacente à cette dernière. La conduite de refoulement se raccorderait à un égout principal construit par la ville près de la Route 11. la population desservie potentielle s'élèverait à 200 personnes.

La troisième option consiste en l'amélioration des systèmes privés desservant les 35 résidences existantes. C'est l'option la moins chère. Elle ne peut pas être étudiée à fond à l'heure actuelle car elle exige un examen du système d'égouts actuel et des conditions du sol. Pour les besoins de l'estimation, il a été supposé que des tuiles de drainage surélevées et le pompage des effluents des fosses septiques seraient nécessaires.

La quatrième option examinée consistait en un système communal avec une installation de traitement locale. Elle s'est révélée non viable en raison des coûts impliqués.

Il faut noter que certaines des conduites principales d'évacuation de la ville de Hearst devront être améliorées avant qu'on puisse y ajouter des services supplémentaires. Cependant, comme la ville propose le prolongement de la ligne principale d'évacuation le long de la Route 11, cette amélioration des lignes principales est nécessaire, que le réseau d'évacuation de Wyborn soit ajouté ou non.

64. Deux schémas ont été étudiés pour l'approvisionnement en eau de Wyborn. Le premier consiste en un aqueduc principal parallèle à la ligne d'évacuation dans la seconde option pour les égouts.

Les coûts approximatifs pour 1979 et la distribution possible de ces coûts pour chaque option sont indiqués au tableau ci-dessous. Les chiffres ne sont que des estimations et n'engagent pas le ministère de quelque manière que ce soit. L'approbation du ministère pour le projet devra être reçue avant que l'on puisse envisager l'application de subventions quelconques.

Schéma	Coût d'investissement brut (1979)	Subvention pour les services communautaires	Subvention provinciale	Coût municipal	Coût d'exploitation
	$	$	$	$	$
Egouts #1	300 000	50 000	170 000	80 000	1 000
Egouts #2	240 000	40 000	130 000	70 000	1 200
Egouts #3	120 000	NIL	90 000	30 000	NIL
Eau # 1	225 000	20 000	140 000	56 000	500
Eau # 2	200 000	NIL	151 000	49 000	500

ANNEXE C

C.P. 5000,
Cochrane, Ontario,
POL ICO

Le 11 mai 1978

Monsieur F. Nicholson
Conseiller en politique
Direction de l'Organisation des gouvernements locaux
Ministère du Trésor, de l'Economie
et des Affaires intergouvernementales
Queen's Park
Toronto, Ontario

Cher Monsieur,

Sujet: Rapport intérimaire de l'Etude du gouvernement local pour la région de Hearst à Smooth Rock Falls.

H-5 - Fusion de toutes les parties inorganisées de la région d'aménagement de Hearst, etc.

Eté:

A l'heure actuelle, deux niveleuses, une camionette et un camion plate-forme de quatre tonnes sont nécessaires, à plein temps, pour l'entretien des routes des Commissions locales de la voirie dans la région de Hearst. Le personnel employé consiste en un superviseur et un contremaître à plein temps et un manoeuvre et un secrétaire à temps partiel.

Les réparations des ponts et les projets de curage de fossés qui tombent en dehors des capacités financières des Commissions locales sont effectuées pendant l'été par l'équipe des ponts du ministère des Transports et des Communications ou avec des équipements loués, selon les besoins.

La pose de gravillons sur diverses routes se fait par appel d'offres chaque été. Certaines zones reçoivent également du chlorure de calcium liquide.

Hiver:

Deux chasse-neige sont affectés à plein temps au déneigement des routes des Commissions locales. On utilise également, deux jours par semaine environ, une niveleuse en plus des chasse-neige pour la rupture de la

Hiver:

glace et le déneigement d'urgence. Une camionnette est également nécessaire à plein temps. On loue, de temps en temps, un bulldozer pour ouvrir les routes.

Le personnel employé à plein temps consiste en un superviseur et un contremaître. Les opérateurs des équipements, les ouvriers, etc., proviennent de la Division de l'entretien.

Printemps:

On a en général besoin d'une chaudière à vapeur et de deux manoeuvres pendant environ deux semaines pour dégeler les caniveaux, etc. Le personnel et les équipements proviennent de la Division de l'entretien. On loue généralement, pendant environ deux semaines au printemps, une pelle mécanique excavatrice pour ouvrir les fossés, etc.

H-3 - Fusion de la partie sud du Canton de Hanlan (Ryland) et de la partie nord de Kendall (Hallebourg) avec la ville de Hearst.

L'entretien de cette zone pourrait très probablement être assuré par un camion pour le déneigement en hiver et une niveleuse pour l'entretien général en été.

L'élimination de cette zone du nombre actuel de Commissions locales de la voirie dans la région de Hearst réduirait nos besoins d'équipement d'une quantité équivalente.

Intégration des Commissions locales de la voirie de West Riverside et Kitigan à Kapuskasing

L'intégration à la ville de Kapuskasing profitera à la population de la région.

West Riverside (Route Larabie):

Le déneigement et le nivelage en été sont effectués par la ville de Kapuskasing sur une base de recouvrement des frais par le M.T.C. Le M.T.C. effectue les travaux normaux comme le curage des fossés, les caniveaux, la pose de gravillons par nos équipes, la location d'équipements sur contrat selon les besoins.

.../3

Commision locale de la voirie de Kitigan:

Le M.T.C. effectue le déneigement et le nivelage en général. Cependant, de temps en temps, les équipements ne sont pas disponibles et il est alors nécessaire d'avoir recours à la location d'équipements locaux. Les équipements locaux ne sont pas toujours disponibles.

Intégration de la Commission locale de la voirie du Lac Departure à Smooth Rock Falls.

Coût de l'entretien des routes de la Commission locale de la voirie du Lac Departure et équipements utilisés. La Commission assure l'entretien de 6.0 milles de route.

Nivelage:

Pendant l'été, la Commission fait généralement effectuer le nivelage des routes au moins une fois par quinzaine et plus souvent si nécessaire. Le nivelage est effectué par une niveleuse louée auprès de Cloutier Frères, un entrepreneur local. Le coût moyen de chaque opération de nivelage s'élève à environ $140.00. La compagnie Abitibi Paper et des entrepreneurs utilisant la route pour transporter des matériaux à partir des carrières de la région nivèlent également la route de temps en temps, sans qu'il n'en coûte rien à la Commission.

Réfection du revêtement

Jusqu'à l'année dernière, la Commission se servait de gravillons provenant de carrières et obtenus d'entrepreneurs locaux. L'année dernière, elle a utilisé du gravillon concassé (300 v.c.) qui a coûté $4.58 par verge et a été posépar M.J. Labelle Co. Ltée.

La compagnie Abitibi Paper a également posé du gravillon sur les routes gratuitement de même que les entrepreneurs travaillant sur des contrats M.T.C. qui se servaient de la route pour tranporter des matériaux des carrières de la région.

Abattage de la poussière:

La Commission applique du chlorure de calcium sur ses routes depuis quatre ans. Au cours des deux dernières années, elle a utilisé du chlorure de calcium liquide, environ 38 tonnes liquide par an. Le coût de cette opération s'est élevé à $64.52 par tonne appliquée en 1977.

.../4

Curage des fossés:

La Commission a recours à des équipements loués localement lorsque ce besoin se manifeste. Très peu de curage reste à faire à ce jour.

Déneigement:

Le Commission assure le déneigement d'environ 1 000 pieds de route pour des résidents permanents qui vivent à proximité immédiate de la Route 11; le déneigement est effectué par un chasse-neige du M.T.C. provenant de la patrouille de Smooth Rock Falls. Au printemps, la Commission confie à un entrepreneur local l'ouverture du reste des routes pour les résidents saisonniers. Cette opération s'effectue généralement à l'aide d'un bulldozer.

Le total des coûts d'entretien se situe entre $ 5,500.00 et $6,000.00. Le coût au mille s'élève à environ $900.00 à $1,000.00.

Fusion des cantons de Fauquier et de Shackleton et Machin

Fauquier va acheter cette année une nouvelle niveleuse pour remplacer une machine vieille de seize ans et Shackleton et Machin doit acheter cette année une nouvelle pelle mécanique-chargeuse pour remplacer une vieille machine inadéquate, à condition que des fonds supplémentaires soient disponibles.

J'espère que ces données sont celles dont vous avez besoin. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à m'appeler.

Bien à vous,

A. E. Pettigrew,
Ingénieur de district,
District 16 Cochrane.

ANNEXE D

LISTE DES CONSEILS, ORGANISATIONS ET PERSONNES AYANT SOUMIS DES MEMOIRES EN REPONSE AU RAPPORT INTERIMAIRE

1. Le Maire de la ville de Hearst
2. Le Conseil des cantons unis de Eilber et Devitt
3. Le Conseil du canton d'Owens, Williamson et Idington
4. Le Conseil de la ville de Kapuskasing
5. Le Conseil du canton de Fauquier
6. Le Conseil des cantons unis de Shackleton et Machin
7. Le Conseil de la ville de Smooth Rock Falls
8. Le Conseil d'administration des résidences pour personnes âgées du district de Cochrane
9. Le Comité des citoyens de Jogues
10. Les électeurs de la Commission locale de la voirie de West Riverside
11. L'Association des propriétaires de châlets du lac Departure
12. Patricia et André Mainville